



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du Mardi 19 Décembre 2017



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE, M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, M. Robert BELLIOU, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART, M. Thierry RYO

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, M. Kada MAHOUR, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, M. Xavier PERRIN, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia

MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, M. David PELON, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Laurianne DENIAUD donne pouvoir à M. David SAMZUN, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par M. Jean Luc GUYODO, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil communautaire du Mardi 3 octobre 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

I – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) – Prise de compétence – Approbation

Éric Provost

Face à la dispersion des responsabilités dans la gestion des milieux aquatiques, la loi de modernisation de l'action publique, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a instauré une nouvelle compétence : « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », la GeMAPI, qui sera affectée de plein droit aux EPCI le 1^{er} janvier.

Le territoire de la CARENE présente une richesse d'espaces naturels aquatiques d'une grande diversité : marais de Brière, estuaire de la Loire, façade littorale. L'agglomération porte donc une forte responsabilité en matière de préservation des milieux aquatiques et de reconquête de la qualité de l'eau. Sa position singulière du territoire participe également à son exposition face aux risques de submersion marine et d'érosion côtière.

Afin de construire un projet cohérent, la CARENE a proposé aux quatre autres EPCI du bassin versant Brière Brivet : Cap Atlantique, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, la Communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois et la Communauté de communes de la région de Blain, d'œuvrer collégalement pour organiser l'exercice de cette compétence. Cette démarche initiée et animée par la CARENE a permis de construire une vision stratégique et de mobiliser au plus haut niveau sur les enjeux du grand cycle de l'eau en partenariat avec les acteurs historiques du territoire : le Parc naturel régional de Brière et la Commission syndicale de Grande Brière Mottière. Ensemble, ces partenaires ont constitué la GeMAPI, qui est constituée des missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de l'exercice de ces quatre missions, la mise en œuvre de la compétence GeMAPI sur le territoire comprend également :

- la gestion des ouvrages hydrauliques nécessaire à la préservation du caractère humide des marais ;
- la mise en œuvre opérationnelle des actions de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes ;
- les suivis biologiques et physico-chimiques nécessaires à la conduite et à l'évaluation des programmes d'actions pluriannuels.

L'exercice de la compétence est raisonné à l'échelle hydrographique et donc par bassin versant. Le territoire de la CARENE est réparti sur deux bassins versants. À l'échelle du bassin versant Brière Brivet, à l'issue de la réflexion engagée, les EPCI ont choisi de transférer la compétence GeMAPI au Syndicat de bassin versant du Brivet, considérant, d'une part, la pertinence de son périmètre et d'autre part, la cohérence de ses actions. À l'échelle du bassin versant littoral, la CARENE, notamment la direction du cycle de l'eau, assurera l'exercice de la compétence sur ce bassin versant. Il est à noter la gestion de la digue de Méan et la mise en place de coopérations étroites avec Cap Atlantique, puisque le littoral du territoire appelle à la fois des enjeux communs et des dispositifs cohérents.

L'objet de cette délibération est de proposer l'approbation de la prise de compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans la forme et selon les dispositions décrites.

Jean-Michel Texier

Aujourd'hui, 19 décembre, est en cours de vote au Sénat une évolution de texte de loi sur le transfert des compétences de la GeMAPI. La proposition à l'Assemblée nationale est récente. Quels en sont les impacts sur le transfert de compétence ? Est-ce que cela va réellement changer quelque chose pour la CARENE en termes de simplification ? Cela ne remet sans doute pas en cause le transfert de compétence au SBVB.

Éric Provost

Dès le départ, lorsque la collectivité a commencé à travailler sur la compétence GeMAPI, il est apparu que la loi telle qu'elle avait été construite n'était pas très précise, notamment pour des territoires de marais comme celui de la CARENE, puisqu'elle était plus faite pour des territoires fluviaux ayant à gérer des cours d'eau et non pas des marais. La CARENE n'a cessé de demander des précisions à l'État sur un certain nombre de choses et en a obtenu, notamment sur la gestion des ouvrages et des espèces aquatiques envahissantes, sur lesquels le projet de loi ne prévoyait rien. L'État a répondu clairement sur ces sujets. Il y a quelques semaines, à Nantes, la secrétaire d'État en charge de ce dossier a indiqué que l'État engagerait un travail de précision sur le contour de cette compétence, sans pour autant remettre en cause le calendrier qui a été fixé aux EPCI sur cette obligation de prendre la compétence au 1^{er} janvier 2018. C'est donc en pleine connaissance de cause que la CARENE propose de prendre la compétence au 1^{er} janvier, en sachant que des précisions seront apportées sur un plan réglementaire et sur un plan technique, mais qui ne remettront pas en cause le fait que ce sont les EPCI qui sont aujourd'hui compétents sur ces grandes missions. Le travail qui reste notamment à faire porte sur l'érosion du trait de côte, parce que dans un premier temps, la GeMAPI ne prévoyait pas qu'elle entre dans cette compétence. Puis, l'État a considéré que ce serait une bonne chose de l'y intégrer et il y a eu un retour un arrière. C'est typiquement le genre de sujet sur lequel des précisions seront nécessaires pour savoir qui doit intervenir, si ce sont les communes qui gardent cette responsabilité ou si elle passe aux EPCI. Il en va de la gestion des risques, mais aussi d'enveloppes financières qui peuvent être conséquentes sur un territoire comme celui de la CARENE, en particulier pour les communes de Saint-Nazaire et de Pornichet.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Transfert de la compétence GeMAPI au Syndicat de bassin versant du Brivet sur le bassin versant Brière Brivet – Adhésion au Syndicat de bassin versant Brière Brivet – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

Éric Provost

L'exercice de la compétence GeMAPI nécessite un périmètre cohérent, qui est celui du bassin versant. À l'échelle du bassin versant Brière Brivet, les EPCI ont choisi de transférer la compétence GeMAPI au Syndicat de bassin versant du Brivet déjà existant, considérant, d'une part, puisque c'étaient les communes qui en étaient membres, la pertinence de son périmètre et d'autre part, la cohérence de ses actions. Le SBVB a été étroitement associé à la construction de la nouvelle compétence des EPCI. C'est la raison pour laquelle, dans la perspective de l'exercice de la compétence GeMAPI, il a acté la modification de ses statuts dès le Comité syndical du 2 octobre 2017. À compter du 1^{er} janvier 2018, les 5 EPCI compétents en GeMAPI (Cap Atlantique, la CARENE, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, la Communauté de communes de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois et la Communauté de communes de la Région de Blain) deviendront membres du SBVB.

Le calcul des contributions de chaque EPCI repose sur la base des contributions communales par EPCI telles que relevant de l'approbation des participations statutaires actuelles, à savoir, pour un tiers, la superficie de la commune dans le bassin versant, pour un tiers, le potentiel financier des communes et pour un tiers, la population des communes

au prorata de leur surface sur le bassin versant. La CARENE contribuera donc à hauteur de près de 48 % des moyens de ce syndicat. Pour l'année 2018, le budget prévisionnel du SBVB appellera une participation de la CARENE à hauteur de 360 000 € sur le budget principal. Ce montant de participation correspond à un doublement du financement actuel du syndicat par les communes de la CARENE qui en sont membres, doublement dû en partie également à des transferts de charges liés notamment aux dragages qui relevaient du Parc naturel régional de Brière.

Le syndicat sera administré par un Comité syndical composés de 32 délégués titulaires et 32 délégués suppléants désignés par ses membres. Il importe de noter que la Commission syndicale de Grande Brière, qui était membre titulaire du SBVB, jusqu'à présent, ne le sera plus à compter de 2018. Le Conseil communautaire de la CARENE a délibéré récemment sur ce sujet. Cette situation est due à une situation fiscale spécifique que l'État n'a pas souhaité prolonger. Les nouveaux statuts du SBVB prévoient néanmoins, comme l'avait fortement souhaité la CARENE, une place de membre partenaire pour la Commission syndicale et une association étroite de celle-ci. Il convient d'ailleurs de saluer les décisions de cette Commission syndicale, son président et ses membres, pour avoir accepté à l'unanimité de se retirer pour ne pas entraver la bonne gestion de cette prise de compétence.

La CARENE disposera de onze délégués titulaires et onze délégués suppléants : un délégué par commune membre, les EPCI bénéficiant d'un délégué supplémentaire dès lors qu'un membre atteint ou dépasse 30 000 habitants, ce qui est le cas pour Saint-Nazaire. C'est la raison pour laquelle la CARENE dispose de onze délégués.

Cette délibération a pour objectif de renouveler la gouvernance du SBVB. Ce nouveau conseil syndical aura à bâtir un projet ambitieux et éclairé. Mais ce projet stratégique ne saurait être déconnecté d'une vision et d'une connaissance pragmatique du terrain, des acteurs et des usagers. Aussi, la CARENE a-t-elle souhaité, dans la mesure où c'était rendu possible par la loi, que ses représentants puissent être des élus communaux ou intercommunaux déjà fortement impliqués ou engagés dans cette politique de gestion du grand cycle de l'eau. Chaque commune a bien voulu proposer, pour la liste que présente la CARENE, un élu titulaire et un élu suppléant.

Le Conseil communautaire est invité à approuver les statuts du Syndicat du bassin versant du Brivet, l'adhésion de la CARENE à ce même syndicat, le transfert de l'exercice de la compétence au SBVB sur le bassin versant Brière-Brivet et la désignation de ses représentants au sein du SBVB sur la base de liste jointe à la délibération.

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« L'enjeu de la GeMAPI est évidemment conséquent pour notre territoire. Il vise en effet à nous protéger des risques d'inondation, mais aussi à veiller à la bonne qualité des eaux et plus localement, la question du bon état de notre marais de Brière et de ses usages, notamment agricoles, qui est centrale. Outre la loi MAPTAM, rappelons également que la directive-cadre sur l'eau fixe un objectif de bon état écologique des eaux de surface à l'échéance de 2027. À nous, donc, de faire les choix politiques qui s'imposent pour la sécurité des habitants face aux risques climatiques, la préservation de nos ressources en eau, la santé de concitoyens et la préservation de notre parc naturel. C'est le sens du choix de confier la GeMAPI au SBVB.

Nous pouvons saluer le long travail de concertation entre les cinq EPCI concernés, à l'initiative et sous le pilotage de la CARENE. Il a permis d'arriver à un projet abouti et accepté par tous, ce qui n'était pas évident au départ, vu la complexité des enjeux et l'historique du territoire. Il faut saluer également le travail avec les acteurs du territoire et particulièrement, avec la commission de la Grande Brière Mottière et le Parc naturel régional de Brière pour arriver à cette nouvelle gouvernance. Nous ne rappelons pas ici la pertinence du choix de travailler sur le bassin versant pour assurer cette GeMAPI.

Enfin, soulignons tout l'intérêt de l'entrée des EPCI dans le SBVB. Le SBVB montait en puissance depuis quelques années, en particulier depuis qu'il était reconnu comme structure référente du SAGE sur le bassin versant. Mais il manquait de moyens pour remplir pleinement toutes ses missions. Le choix de reconduire les élus en place, même s'ils ne sont pas des élus communautaires, revêt deux avantages : ce sont effectivement des élus de terrain motivés et connaissant bien leur territoire. C'est aussi un essai de nouveaux modes de fonctionnement en groupe de travail communautaire avec des élus non communautaires.

Les élus écologistes voteront donc pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière (PNRB) – Désignation des représentants de la CARENE au syndicat – Approbation

Éric Provost

Le Conseil communautaire a approuvé le 3 octobre 2017 les nouveaux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière. À cette occasion, il a débattu des enjeux stratégiques du Parc, de l'importance de valoriser sa présence sur le territoire de la CARENE et sur la nécessité de conforter cette structure de conservation, de médiation, de valorisation et de connaissance. Le PNRB a été confronté à des difficultés financières et organisationnelles qui ont été mises en exergue en 2016. Ceci a conduit les EPCI membres à mettre en place des subventions exceptionnelles de financement pour 2017. Cette année 2017 a été mise à profit pour établir en tout collégialité, avec les communes et les EPCI membres, un projet stratégique pour le parc. Ce projet confirme tout l'intérêt d'avoir un outil de développement territorial tel qu'un parc régional, de solidifier le parc comme un acteur de cohérence, sur un périmètre qui dépasse les frontières administratives, de valoriser, au travers du parc naturel, un territoire d'une exceptionnelle richesse et diversité et de confier au parc la protection et la conservation de milieux rares et dont la responsabilité de préservation incombe à la collectivité afin de construire pour le territoire du parc une vision pour demain, en tenant compte notamment des évolutions climatiques et de la façon dont on souhaite vivre et travailler au sein de ce parc naturel régional. Il est de la responsabilité de la CARENE de travailler à cette mise en perspective. Le Parc naturel régional de Brière est une des instances où ces enjeux transversaux peuvent être débattus et portés. Il apparaît donc essentiel pour les EPCI de mieux soutenir le parc aux côtés des communes. La présence des EPCI est le gage d'une démarche large et intégrée, d'une nouvelle stabilité financière et surtout, elle est la garantie que les futures visions de développement territoriales intégreront les enjeux portés par le parc naturel régional.

Il est demandé au Conseil communautaire de désigner les représentants au conseil syndical du Parc naturel régional de Brière, à savoir : en titulaires, David Samzun et Éric Provost et en suppléants, Claude Aufort et Alain Michelot.

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, autant sur la délibération précédente, nous avons apprécié la mixité entre les conseillers communautaires et les élus de terrain engagés pour le SBVB, autant ici, sans chercher de polémique, nous aurions vraiment apprécié d'avoir les deux maires plutôt basés sur la Brière, M. Aufort et M. Michelot, maires respectifs de Trignac et de Saint-Malo-de-Guersac, en tant que titulaires, et avoir deux représentants de Saint-Nazaire en tant que suppléants. »

Le Président

« Nous vous répondrons, Monsieur Texier. »

Claude Aufort (au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche de la CARENE)

« J'interviens au nom du groupe socialiste et divers gauche.

GeMAPI, SBVB, et parc de Brière, j'ai relié ces trois points parce qu'ils sont en cohérence entre eux, et si j'avais un chapeau à mettre à ma petite intervention, je mettrais : la maturité des acteurs, le soutien de la CARENE.

Parce qu'il y avait d'autres urgences, parce qu'il fallait que les différentes villes arrivent à travailler ensemble afin de penser ensemble, parce que la sensibilisation globale au développement durable et aux questions écologiques est un

sujet de grande complexité, il aura fallu quelques années pour que la CARENE prenne toute la dimension de son territoire, de la mer à la Brière.

Mais la prise est faite et elle est solide : elle permet une aide financière conséquente mais aussi, et c'est peut-être plus important encore, elle s'installe culturellement. C'est-à-dire qu'elle s'installe dans nos consciences et en grande partie dans nos comportements. Elle s'inscrit en amont dans la réflexion sur nos politiques publiques.

C'est cette évolution qui permet de prendre en compte la réalité d'un territoire qui a des atouts apportés par l'eau et qui a des vulnérabilités, apportées par ces milieux aquatiques qui nous entourent et dont nous faisons partie.

La prise de compétence GeMAPI, la reconnaissance et le renforcement du SBVB dans ses différentes fonctions, la participation pleine et entière au Parc de Brière, qui lui permet d'être rassuré sur sa viabilité, sont les éléments qui en découlent.

Nous notons le travail réalisé – et je renchéris là sur ce que disait Pascale Hameau –, respectueux des différents acteurs et de l'histoire du marais, qui a permis ces grands changements sans drame, sans crise, et ce, malgré le mauvais coup porté par l'État – ce n'est pas l'État que je désigne ici, mais la réglementation un peu tatillonne – au fonctionnement du Syndicat de la Grande Brière Mottière, pour des histoires de FCTVA.

Le groupe socialiste et divers gauche apprécie donc le travail réalisé, qui permet, alors que d'énormes défis territoriaux, liés au réchauffement climatique, à l'augmentation de notre population, à nos modes de vie, et j'en passe, nous attendent, d'envisager de travailler efficacement et rapidement sur ces questions majeures. »

Le Président

« Avant de redonner la parole à Éric, je prends votre intervention comme telle et de façon très sincère, Monsieur Texier. Il n'y a pas de recherche de polémique. Vous l'avez compris et vous le comprendrez très rapidement, les quatre candidats, les quatre noms que vous avez sur cette délibération que nous vous proposons d'adopter font suite à des débats et des consensus, et nous ne sommes pas dans des fonctionnements de blocs de majorité, ici, vous le savez.

Autre élément : je partage pleinement l'intervention de Claude Aafort et l'expression du rassemblement qu'elle traduit. Je voudrais vous dire, pour celles et ceux qui suivent un peu les débats et l'histoire sur ce sujet, que la CARENE est en train de prendre une responsabilité historique, d'une certaine façon, dans un temps assez court, et que c'était un dossier qui pouvait vite devenir très compliqué. Je ne ferai allusion à aucun autre dossier de ce département où l'on aurait pu retrouver des blocs s'opposant sur des sujets mineurs au regard des enjeux que nous avons exprimés ici ou là qu'Éric a exprimés et qu'il va certainement vous ré-exprimer.

Voilà pourquoi je veux très clairement vous dire ici que je souhaite qu'Éric Provost puisse prendre la présidence de ce Parc de Brière, au regard du travail effectué, de l'état d'esprit dans lequel les travaux et les évolutions ont été menés, de leur sérieux, ce qui est quand même une nécessité absolue. Claude Aafort vient de vous le dire : il y a la maîtrise du dossier, l'investissement, mais aussi, des enjeux financiers, qui sont en corrélation avec les enjeux écologiques et même, de sécurité.

C'est la raison pour laquelle Éric est dans cette liste de titulaires, dans un compromis, dans un consensus et dans un élément de débat, et c'est la raison pour laquelle je souhaite qu'Éric Provost puisse prendre la présidence de ce parc. »

Éric Provost

« Il faut replacer cette délibération et cette désignation des représentants de la CARENE dans le cadre plus large de la représentation au sein du comité syndical du parc et du bureau. On aurait également pu évoquer qu'il n'y avait que des hommes qui étaient désignés par la CARENE. Comment avons-nous vu les choses ? Bien sûr, toutes les communes de Brière sont représentées au comité syndical. Cela va de soi. Cela fait partie des statuts. Les 21 communes, dont les dix communes de la CARENE, sont donc présentes au comité syndical. Il s'agit de désigner ensuite les représentants au

bureau. Il se trouve qu'au bureau, les communes que vous évoquiez sont déjà présentes en tant que communes. C'est le cas de Saint-Joachim, de Besné. Alain Michelot n'est pas présent au bureau, mais le Département y est représenté par une élue dont le territoire de prédilection est Saint-Malo-de-Guersac. Globalement, que ce soit sur le plan de la mixité des genres comme sur le plan de la représentation des communes de Brière, la globalité de la représentation au bureau telle qu'elle se dessine, puisque chaque EPCI est amené à prendre des délibérations sur ce sujet, nous semble équilibrée sur ces aspects.

S'agissant de la présidence du parc, très honnêtement, j'avais bien sûr prévu de m'investir dans le bureau, puisque j'ai beaucoup travaillé sur ces sujets pendant plusieurs mois. Je n'avais pas envisagé de postuler à la présidence, tout simplement parce qu'il y avait un président. Il se trouve que ce président a indiqué qu'il ne souhaitait pas continuer. Dans ce contexte et à la lumière de cette information, nous avons considéré qu'effectivement, il était certainement important que la CARENE puisse prendre une position importante à ce moment de l'histoire du parc et de l'histoire de ce territoire. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus directement devant les instances du parc, puisque c'est là qu'il faudra présenter sa candidature, et je réserve mes arguments et mon positionnement à ce moment-là – mais cela a déjà été dit en quelques mots. Je pense que nous devons aussi être bien conscients qu'il faut que cette candidature soit parfaitement comprise. Elle s'inscrit dans un projet, dans une volonté de continuer le travail qui a été réalisé. Je me rappelle aussi que Franck Hervy, qui n'est pas là ce soir, a été le président de la mise en place de la charte du parc. Nous avons donc déjà été très présents, d'une manière ou d'une autre, même si Franck y était au titre du Département. Si nous nous positionnons, nous, CARENE, et si c'est moi qui porte cette candidature, c'est bien pour faire en sorte que le projet sur lequel nous travaillons depuis des mois se mette en route et que le parc continue, progresse et soit au cœur de nos préoccupations et au cœur de notre projet de territoire. C'est en ce sens qu'il nous semble opportun, compte tenu de ce que représentent la CARENE et ses communes dans l'histoire du parc et dans le futur du parc, que nous puissions assumer nos responsabilités, assumer nos engagements, assumer l'ambition collective et générale que nous avons sur ce territoire. »

Le Président

Merci à M. Provost pour ces propos, pour son engagement et pour le dépôt de candidature qu'il fera dans les instances du Parc de Brière.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (deux abstentions : le représentant du Front national et Florence Beuvelet).

Délibération n°4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges – Financement des études de projet, de la phase ACT et de la maîtrise foncière – Approbation et autorisation de signer la convention avec l'État, la Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, Total Raffinage France et SNCF Réseau

Éric Provost

Le 16 décembre 2015, l'État, la Région des Pays-de-la-Loire, le Conseil départemental de Loire-Atlantique, la CARENE, SNCF Réseau et Total Raffinage France ont signé un protocole d'intention préalable à la réalisation du projet de contournement des sites industriels de Donges. Ce projet revêt des enjeux stratégiques pour la sécurité ferroviaire ainsi que pour le développement industriel et portuaire régional en permettant des réinvestissements d'avenir sur la raffinerie Total. Il prévoit la répartition par tiers du financement de l'ensemble du projet pour un coût estimé à 150 M€ HT. Aujourd'hui, les études d'avant-projet en cours de validation permettent d'engager les études dites de projet, suivies de la phase de consultation préalable au lancement des marchés publics de travaux. Ainsi, les partenaires s'engagent à participer au financement de la phase PRO ACT selon la répartition précisée dans la délibération. Pour ce qui concerne la CARENE, le besoin de financement correspondant à cette phase de l'opération est fixé à 232 460 €. Il sera imputé sur l'enveloppe que la CARENE s'est engagée à consacrer à l'opération, qui est aujourd'hui d'un montant de 2,5 M€.

Le Conseil est invité à approuver cette convention de financement du projet de contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) – Territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne – Approbation et autorisation de signer la convention de financement des mesures foncières et des mesures alternatives du plan de prévisionnel autour des établissements exploités par ELENGY, IDEA services vrac et YARA France avec l'État, les collectivités financeuses et les exploitants

Éric Provost

Le Conseil communautaire a approuvé le PPRT de Montoir-de-Bretagne, qui implique que les entreprises à l'origine du risque, l'État et les collectivités (EPCI, Département, Région) financent les mesures de délaissement ou les travaux permettant de sécuriser les entreprises implantées dans le périmètre de risque. Ces mesures ont été estimées à hauteur de 19 M€ sur la base des valeurs vénales. Afin de conclure la présente convention de financement, les parties sont convenues de retenir un montant de référence de 9 M€. Ce montant est aujourd'hui considéré comme une base de financement sur laquelle les parties s'engagent. Les co-financeurs sont les suivants : l'État, pour un tiers, les collectivités, pour un tiers, et les industriels à l'origine du risque, Elengy et Yara, pour un tiers. La part de la CARENE correspond donc à 26,92 % de ces sommes, soit un montant de 2,5 M€, dont 10 % seront immobilisés dès 2018 au titre d'une consignation de financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil communautaire est invité à approuver les termes de la convention de financement du PPRT de Montoir-de-Bretagne et à autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette convention, jointe en annexe.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme intercommunal – Application du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du plan local d'urbanisme – Approbation

Alain Michelot

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du plan local d'urbanisme et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 impose aux collectivités d'engager leur procédure de révision après cette date. Pour les collectivités dont la procédure d'élaboration du PLUi a été prescrite avant cette date sur le fondement de l'ancien article du Code de l'urbanisme alors applicable, la possibilité leur est donnée d'opter pour ce nouveau contenu réglementaire. Une délibération expresse intervenant au plus tard à l'arrêt du projet doit alors être prise dans ce sens. La CARENE envisage de faire le choix d'appliquer au plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration le contenu modernisé du plan local d'urbanisme. En effet, ces modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, et de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi aux évolutions dans le temps du territoire. L'objet de la présente délibération est d'approuver ce principe.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : G. Bouchet et 1 abstention : R. Belliot).

Délibération n°7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d’urbanisme – Commune de Saint-Nazaire – Modification simplifiée n° 1 – Approbation

Alain Michelot

Il est apparu qu'une erreur matérielle avait été commise lors de la conception du PLU de Saint-Nazaire, approuvé le 21 mars 2017. Un emplacement réservé a été maintenu par inadvertance. Afin de corriger cet oubli, une procédure de modification simplifiée du PLU de Saint-Nazaire a été engagée. Le dossier, comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs et des avis des personnes publiques associées, a été mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie de Saint-Nazaire et au siège de la CARENE. Les PPA n'ont formulé aucune remarque et aucune observation n'a été notée sur les registres mis à la disposition du public. L'objet de la présente délibération est d'approuver cette modification simplifiée.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Commune de Montoir-de-Bretagne – Zone d'aménagement concerté « La Providence » – Déclaration de projet suite à enquête publique préalable à la DUP emportant mise en compatibilité du PLU et enquête parcellaire – Avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune

Éric Provost

Cette délibération s'inscrit dans le processus opérationnel visant à mettre en œuvre la ZAC de la Providence créée en 2011. Après plusieurs années d'échanges et de tentatives de conciliation, le constat d'un blocage foncier complet avec le propriétaire est inévitable. Dans ces conditions, une demande de déclaration d'utilité publique a été établie auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique. Une enquête publique a donc été diligentée. Un avis favorable sans réserves ni recommandation à la poursuite de la procédure a été donné par le commissaire enquêteur. En conséquence de quoi et en application des dispositions juridiques en vigueur, il importe, avant la prise de l'arrêté préfectoral déclarant l'opération d'utilité publique, de confirmer l'intérêt général du projet par une déclaration de projet. C'est l'objet de la présente délibération. L'intérêt général est confirmé par la dynamique industrielle et logistique de ce secteur en prise directe avec la zone industrialo-portuaire et le site d'Airbus à Montoir-de-Bretagne et par l'environnement économique particulièrement favorable sur le bassin d'emploi, qui impose de développer des stratégies structurantes pour augmenter les capacités d'accueil du territoire.

La CARENE s'est par ailleurs fixée comme objectif prioritaire de répondre aux besoins des segments d'activité liés à l'aéronautique et à la logistique du fait de sa localisation stratégique. Les réserves foncières existantes sont à cet égard maîtrisées par de grands donneurs industriels dans le cadre de leur politique immobilière, maîtrise indispensable à la préservation de la compétitivité mondiale de ces entreprises. Ainsi, la maîtrise foncière des terrains objet de la présente procédure permettra d'ouvrir à la commercialisation près de 7 ha de surfaces disponibles nouvelles et ce, sans consommer de nouvelles terres agricoles et/ou naturelles. L'intérêt général de cette opération est donc indéniable.

Cette délibération vise également à donner un avis favorable de la collectivité à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Montoir-de-Bretagne avec cette opération d'aménagement.

Michèle Lemaître

Il faut se féliciter de ce dénouement, si tant est qu'il s'agisse d'un dénouement. C'est au moins un premier pas qui est fait face à un propriétaire qui ne peut pas comprendre que l'on puisse faire autre chose que de polluer les terrains qu'il occupe aujourd'hui, et qu'il sera nécessaire de dépolluer. Cet espace est une « horreur », et en face, Airbus n'attend que ces hectares pour pouvoir installer ses sous-traitants.

Le Président

Cette mesure est donc très favorable à la fois pour l'environnement et pour l'emploi.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Habitat – Club Prisme – Adhésion – Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération – Approbation

Alain Manara

L'idée de créer un club rassemblant les « villes de la reconstruction » a émergé à la suite du colloque de Brest puis de celui de Saint-Nazaire, organisé par la CARENE en 2015. Ces colloques avaient été l'occasion d'échanger sur les problématiques rencontrées et les actions à mettre en œuvre, et le souhait de prolonger ces échanges au-delà de ces temps forts avait émergé. Six collectivités étaient alors concernées : les villes et agglomérations de Lorient, Brest, Dunkerque, Caen, Flers et Saint-Nazaire. Depuis, de nouveaux membres les ont rejointes : Le Havre et Vire-Normandie. Tout comme Saint-Nazaire, la plupart des villes adhérentes se sont mobilisées pour porter des projets de redynamisation de leur centre ou des quartiers concernés. Au-delà des échanges, il a été convenu de faire reconnaître au niveau national la particularité des problématiques liées à ce patrimoine de la reconstruction. Ainsi, des partenaires tels que la Caisse des dépôts et l'ANAH ont été approchés. Ils ont renouvelé leur intérêt et le principe d'un soutien financier à cette initiative, dès lors qu'elle serait structurée. C'est une incitation à franchir le pas.

Les objectifs de la future association sont les suivants :

- organiser ou s'associer à des colloques, séminaires, journées d'échanges et toute autre action de communication sur le thème du patrimoine des années 50-70 ;
- proposer et partager des expérimentations, des sujets recherche-action, lancer ou répondre collectivement à des appels à projets autour des enjeux des parcs immobiliers des années 50-70 ;
- faire valoir les particularités des villes adhérentes, notamment à l'occasion de la mise en place de nouveaux dispositifs ou lors de l'évolution de textes législatifs.

Il est proposé de fixer le siège social de l'association à Caen, dans la mesure où la ville a proposé d'accueillir le prochain colloque, en 2019. La présidence de l'association pourrait également revenir à la ville organisatrice du colloque à suivre, donc Caen. Cette proposition sera soumise lors de la première assemblée générale constituante de l'association.

Le projet de statuts détaillé, annexé à la présente délibération, fixe également un montant de cotisation annuelle à l'association, variable en fonction de la collectivité. Pour la CARENE, le montant est de 1 500 € par an. Laurianne Deniaud et Alain Manara représenteront l'agglomération nazairienne.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la CARENE à l'association, le versement de la cotisation, les statuts et les désignations.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Habitat – Compétence aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage – Définition des tarifs pour fourniture d'eau, d'électricité et droit de place et approbation du règlement intérieur pour 2018

Jérôme Dholland

L'agglomération assure cette compétence depuis l'année 2017. Il est proposé, pour 2018, de reconduire les tarifs tels qu'ils ont été définis pour 2017, dans la mesure où le bilan de la première année n'est pas tout à fait complet et où un

nouveau prestataire sera retenu à compter du premier trimestre 2018. Il pourra contribuer à la définition de nouveaux tarifs et de nouveaux règlements des aires.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs à l'identique de ceux de 2017 pour l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Plan d'action en faveur des copropriétés – Appel à projets « rénovation des copropriétés de la reconstruction » – Règlement de l'aide « travaux de rénovation globale » et règlement de l'aide « travaux BBC rénovation »

Alain Manara

Dans le cadre du plan d'action en faveur des copropriétés, la CARENE a lancé en février 2016 un appel à projets auprès des copropriétés de la Reconstruction du centre-ville de Saint-Nazaire. En juillet 2016, vingt copropriétés et deux cours communes ont été retenues pour bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'une aide financière pour leur projet de travaux. Les diagnostics ont mis à jour d'une part des gains énergétiques insuffisants, si les travaux ne touchent que les parties communes et d'autre part, la nécessité, pour certaines copropriétés, de réaliser des travaux préalables de remise à niveau avant d'envisager des travaux de performance énergétique ou acoustique. Il est donc proposé par cette délibération de réajuster les aides prévues pour prendre cette réalité en compte, en bonifiant les aides pour les projets « BBC rénovation » (30 logements concernés) et en élargissant à des travaux sur partie privative l'assiette de l'aide de la CARENE pour permettre d'atteindre ces objectifs. Ces mesures ne modifient en rien l'enveloppe budgétaire consacrée à cette opération car l'aide apportée au titre du programme « Ville de demain » dont bénéficie la CARENE sera plus fortement mobilisée.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le règlement de l'aide aux travaux « Rénovation globale » et celui de l'aide aux travaux « BBC rénovation ».

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Adhésion de la CARENE au nouveau statut du syndicat mixte ouvert de l'Établissement public territorial du bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine), anciennement Institution d'aménagement de la Vilaine (IAV) – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

François Chéneau

L'EPTB Vilaine est un syndicat mixte ouvert établi dans la lignée de l'action publique menée depuis 1961 par l'Institution d'aménagement de la Vilaine (IAV). Cette Institution interdépartementale, fondée par les Départements d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan, avait pour but initial l'aménagement hydraulique de la Vilaine. La réalisation du barrage d'Arzal et la construction d'une usine d'eau potable à Férel sont ses réalisations les plus connues.

Le syndicat mixte EPTB Vilaine vise à regrouper l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du bassin de la Vilaine ainsi que les Départements et les Régions qui souhaitent accompagner les EPCI dans la politique de l'eau ainsi que les acteurs majeurs de la production d'eau potable sont également sollicités. C'est à ce dernier titre que l'adhésion de la CARENE est proposée.

Le comité syndical sera donc composé de trois collègues avec la répartition suivante des voix :

- les EPCI à fiscalité propre : 600 voix (60 %),

- les collectivités gestionnaires de l'eau potable : 250 voix (25 %),
- les Départements et les Régions : 150 voix (15 %).

Les voix et la participation financière sont partagées à égalité entre les quatre membres du collège « eau potable ». La CARENE disposera de 63 voix et de deux délégués.

Un premier bloc de compétences prévoit des missions d'animation, d'études, de connaissances, de communication visant principalement le portage de la CLE du SAGE Vilaine ainsi que les missions d'aménagement sur des ouvrages hydrauliques structurants et multi usages. Le second bloc de compétences est spécialisé et vise la production d'eau potable. Le premier et le second bloc forment le socle des missions de l'EPTB et permettent d'établir ainsi le lien indissociable entre grand et petit cycle de l'eau.

La participation de la CARENE au budget serait de 75 K€ par an.

Il convient également d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau potable du 23/10/2003. Il a pour objet le transfert de la convention de fourniture d'eau au syndicat mixte EPTB Vilaine, qui se substitue à l'IAV, la mise en place d'une nouvelle grille de tarification qui modifie les tarifs de base perçus par l'EPTB Vilaine pour la partie fixe et les prélèvements conformes aux débits souscrits.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte de l'EPTB Vilaine ;
- d'adhérer aux compétences obligatoires définies aux articles 4.1 et 4.2 des statuts de l'EPTB Vilaine ;
- de désigner les deux délégués suivants pour siéger au sein du comité syndical de l'EPTB Vilaine, à savoir François Chéneau et Jean-Jacques Lumeau, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT ;
- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau du 23/10/2003.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°13 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Tarifs eau et assainissement des eaux usées pour l'année 2018 – Approbation

François Chéneau

En eau potable, les besoins en matière de sécurisation et de modernisation des ouvrages nécessitent la poursuite de travaux importants dans les prochaines années. Parmi les futurs travaux à réaliser, sont concernées la modernisation et la sécurisation des forages et du process de l'usine de Campbon, mais aussi la réhabilitation des réservoirs de stockage en eau. Les perspectives budgétaires ont montré qu'il était possible d'augmenter la capacité d'investissement sans nécessité d'augmentation des tarifs.

En assainissement collectif, le programme 2018-2024 des extensions des réseaux d'eaux usées nécessite quant à lui une augmentation des tarifs.

En conséquence, il est proposé, pour 2018 :

- pour les tarifs de l'eau, aucune augmentation,
- pour les tarifs de l'assainissement collectif, une augmentation de 2 % de la part fixe.

Sous réserve du maintien des redevances de l'Agence de l'eau et des taux de TVA, ceci conduit à une augmentation globale de la facture de l'usager de 0,21 % par rapport à 2017, soit 1,14 euros TTC, pour une consommation annuelle de référence de 120 m³.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Tarifs des diverses prestations eau, assainissement des eaux usées et SPANC pour l'année 2018 – Approbation

François Chéneau

La Direction du cycle de l'eau est amenée à effectuer des interventions pour le compte de tiers. Il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble de ces tarifs pour l'année 2018. Seul le tarif de participation des propriétaires aux frais de branchement subit une augmentation de 1,14 %. Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver ces tarifs 2018.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Redevance pour utilisation de la station de transfert de Brais – Approbation des tarifs 2018

François Chéneau

En contrepartie de l'utilisation des installations pour une exploitation liée au transit de déchets assimilables aux ordures ménagères dans le cadre de la redevance spéciale, le titulaire du marché de transfert Séché reverse à la CARENE une redevance à la tonne. Celle suit les fluctuations du prix du marché de transfert. Pour 2018, son montant passe de 4,14 € nets de taxe à 4,20 €.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Redevance spéciale des déchets ménagers – Approbation des tarifs 2018

François Chéneau

La redevance spéciale permet de financer le service de collecte et de traitement des déchets offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations. Elle s'applique aux établissements publics et aux entreprises bénéficiant du service public de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Pour l'année 2018, au regard de la maîtrise des coûts de la CARENE et de l'équilibre du budget annexe Gestion des déchets, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Utilisation de composteurs individuels par les particuliers – Approbation du montant de la participation financière 2018

François Chéneau

La CARENE ne prévoit pas d'augmentation des montants de participation financière des composteurs en 2018, pour la septième année consécutive, soit 19 € TTC pour un composteur de 400 litres et 26 € pour un composteur de 600 litres.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°18 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Accueil des professionnels dans les déchetteries – Approbation des tarifs 2018

François Chéneau

La CARENE applique aux professionnels qui accèdent aux déchetteries un tarif par passage et par type de véhicule. Au regard de l'augmentation des coûts du marché de gestion des déchetteries liée à la révision des prix, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1 % pour l'année 2018, selon le document joint à la délibération.

Sarah Trichet Allaire

Qu'entend-on par « professionnels » et de quel périmètre s'agit-il ? Les structures d'économie sociale et solidaire, associations et structures d'insertion ne sont pas soumises aux mêmes objectifs de rentabilité parce qu'elles n'ont pas un but lucratif, mais un objectif d'utilité sociale. La CARENE pourrait-elle faire un geste pour ces professionnels et leur garantir un accès facilité aux déchetteries. Pour les SCOP et les SCIC, qui font aussi partie de la famille de l'économie sociale et solidaire, le cas de figure n'est pas le même : la tarification peut être celle des entreprises classiques, parce qu'elles ont le même modèle économique. Elles rentrent dans l'ESS par leur fonctionnement interne démocratique.

Le Président

La question est pertinente et mérite d'être étudiée. Il y a effectivement « professionnel » et « professionnel ».

François Chéneau

La question mérite en effet un examen, peut-être en commission ou en dehors de cette instance. Sur le plan juridique, il faut néanmoins veiller à ne pas créer de discrimination illégale par rapport au principe d'égalité devant le service public. Sous réserve des validations juridiques, le sujet sera étudié dans les instances pour revenir devant le Conseil communautaire le moment venu.

Le Président

Le Conseil peut voter la délibération en l'état. La commission travaillera et examinera le sujet pour s'assurer que cette discrimination volontaire et politique est possible.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Accueil des déchets verts des professionnels à Cuneix – Approbation des tarifs 2018

François Chéneau

Les professionnels peuvent déposer leurs déchets verts sur la plateforme de compostage des déchets verts de Cuneix contre facturation. Au regard de la maîtrise des coûts et de la mise en place du nouveau marché d'exploitation du site de Cuneix depuis avril 2017, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018, qui est de 49,82 € la tonne.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Diverses prestations – Approbation des tarifs 2018

François Chéneau

La Direction de la gestion des déchets est amenée à effectuer des interventions pour le compte de tiers, soit pour répondre à des demandes particulières, soit pour faire respecter les règles de collecte des déchets ménagers. Au regard de la maîtrise des coûts de la CARENE et de l'équilibre du budget annexe de la gestion des déchets, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs et ce malgré l'augmentation des prix à la consommation. Ces propositions de tarifs pour l'année 2018 sont définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Il convient de souligner que neuf délibérations portant la plupart du temps sur des tarifs ont été approuvées à l'unanimité. La trêve des confiseurs est la bienvenue. C'est parfait. Il faut saluer le travail des services, de la commission et de François Chéneau.

Délibération n° 21 – Commission Grands services publics – Mobilité et transports – Contrat d'obligation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs de Saint-Nazaire agglomération avec la STRAN – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 6 avec la STRAN

Le Président

Jean-Jacques Lumeau étant le président de la STRAN, est contraint au silence.

La CARENE, autorité organisatrice de la mobilité, a confié un contrat de prestation de service à la STRAN pour le fonctionnement du réseau de transport urbain de l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2013. Ce contrat, conclu pour une durée de huit années, a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2012.

Ce contrat doit faire l'objet de plusieurs adaptations définies dans l'avenant 6, joint à la délibération.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cet avenant et à autoriser le Président ou son représentant à signer celui-ci.

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Front national).

Jean-Jacques Lumeau

Il convient de remercier le Conseil communautaire pour l'approbation de cet avenant, qui permettra à la STRAN de répondre plus facilement à ses objectifs.

Délibération n° 22 – Commission Grands services publics – Voiries et parcs de stationnement – Parking Météor – Évolution du tarif de location aux occupants des immeubles pour leurs emplacements de stationnement – Approbation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018

Jean-Jacques Lumeau

Cette augmentation est indexée sur l'indice de la construction, soit environ 1 %. La tarification précédente était de 791,98 €. Elle passe à 798,98 € HT.

Par ailleurs, la CARENE disposant de 80 places non assujetties au contrat de concession, cela permettra de répondre aux demandes de stationnement d'occupants des Tours Météor par la mise en tarification de ces 80 places.

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une petite intervention sur le fait qu'aujourd'hui, globalement, à Saint-Nazaire, notamment dans cette partie de Saint-Nazaire avec les parkings payants et la difficulté que nous rencontrons pour prendre le train afin d'aller vers Nantes, il faut vraiment que nous réfléchissions pour marquer la différence, et pourquoi pas, une différence économique. Quand vous avez de grosses difficultés pour aller jusqu'à Nantes en train jusqu'à Saint-Nazaire, surtout à des heures un peu décalées, et dans la mesure où les parkings sont payants, les gens prennent de plus en plus la voiture pour rejoindre Nantes afin d'avoir une plus grande liberté de voyager au-delà de Nantes. Pour ces raisons et en attendant une réflexion sur ce point, je m'abstiendrai. »

Le Président

« Permettez-moi un petit commentaire, Monsieur Texier. Je ne mets pas votre parole en doute. S'il y a de plus en plus de personnes qui prennent éventuellement – parce qu'il faudrait objectiver – la voiture pour aller à Nantes, et sans confondre, c'est la qualité du service rendu par les TER qui devient dramatique. C'est cela, la réalité des choses. J'échangeais avec les parlementaires, dernièrement. Pour arriver à l'heure à Paris, c'est la roulette russe. Pour ma part, je prends un peu moins le train que les parlementaires, mais chaque fois, nous sommes en difficulté. Je ne vous parle même pas des cas où il y a une correspondance. Pour celles et ceux qui prennent le train quotidiennement dans les deux sens – sujet que j'ai d'ailleurs évoqué en réunion des Vice-présidents il y a quinze jours –, à la suite de quoi j'ai écrit à la Région. Aujourd'hui, nous parlons du Pôle métropolitain, de la Métropole, nous avons tous des propos, quelles que soient nos appartenances politiques ou philosophiques, sur l'environnement.... Aujourd'hui, si les gens prennent leur voiture et commencent à s'associer, c'est parce que nous n'avons plus un train qui part à l'heure. En tout cas, dans la semaine, il est rare qu'un train parte à l'heure dans le créneau de 7 à 9 heures. Je le dis : pour celles et ceux qui ont des métiers, des professions où ils peuvent se permettre d'arriver cinq ou dix minutes en retard, il n'y a pas de drame, parce que l'employeur, le métier ou la responsabilité le leur permettent. Mais pour celui ou celle qui a un métier de production ou pour celles et ceux qui ont une relation avec le public et qui doivent ouvrir à l'heure le commerce ou le service public, ou tout simplement, pour celles et ceux qui ont des contraintes de garde d'enfant, cela devient insupportable, parce que le train n'est pas fiable. C'est cela, la réalité des choses, de mon point de vue, en premier lieu. Vous pouvez avoir un point de vue sur le stationnement, c'est un autre sujet, mais en premier lieu, c'est bien la qualité du service ferroviaire qui est rendu entre Le Croisic et Nantes. Mon collègue de gauche, François, qui prend très régulièrement le TGV, le sait. »

Florence Beuvelet

« Monsieur le Président, je veux remettre un peu de justice. Vous attaquez la Région, mais vous savez très bien que c'est la SNCF. Je le dis très simplement. Il y a une convention Région – SNCF, et pour ce qui est de l'arrivée des trains à l'heure, c'est quand même la faute de la SNCF. »

Le Président

« Si j'ai été mal compris, je tiens à m'en excuser. Ce n'est pas Mme Morançais, ce n'est pas M. Retailleau qui conduisent les TER. J'entends bien que c'est la SNCF qui a... »

Florence Beauvelet

« S'agissant de la qualité du service, vous savez bien qu'il y a plusieurs critères dans la qualité. Il y a les TER, qui sont les transports en soi, et il y a la qualité du retard des trains, d'un certain nombre de choses, des défauts sur les réseaux. Il y a le réseau Connexions SNCF, SNCF Réseau, et il y a les transports. Et une convention Région transports qui est en train de se signer. La Région insiste vraiment et fait pression sur la SNCF pour respecter son cahier des charges de qualité. Je peux vous dire que ce sont des heures de travail. Je ne suis plus à la commission Transports, mais je peux vous dire qu'il y a vraiment un bras de fer entre la Région et la SNCF pour faire respecter les horaires et la qualité de service. »

Le Président

« Madame Beauvelet, nous avons assez de sujets où nous pouvons parfois avoir des oppositions. Sur ce sujet, je partage vos propos. Je ne mets pas la Région en cause. C'est un échange que j'ai eu aussi avec M. Retailleau, lorsqu'il présidait la Région, où je lui faisais part de l'incompréhension que nous avons évoquée en réunion des Vice-présidents, incompréhension que M. Retailleau partageait. Je ne le critique pas, en tout cas pas sur ce sujet-là. M. Retailleau partageait l'idée qu'il est insupportable, pour les usagers du Croisic, de Saint-Nazaire et de Savenay, de voir des TGV vides dans lesquels, lorsque vous avez un abonnement, vous n'avez pas le droit de monter alors que votre TER a été annulé. Si votre TER a été annulé et qu'une demi-heure plus tard, vous avez un autre TER, mais qu'un TGV passe tout de suite après le TER annulé, vous n'avez pas le droit de le prendre. C'est une ineptie, sachant que les TGV se chargent fortement à Nantes, avec tous les Nantais qui vont à Paris. Ce n'est donc pas la Région en tant que telle que je mets en cause. C'est surtout la qualité du trafic ferroviaire. Je ne parle pas des trains, je ne parle pas des TER, je ne parle pas de leur qualité. C'est bien du service qui est rendu à la population dont je parle et notamment, des trains soit annulés, soit en retard. Par ailleurs, je ne m'en prends pas à la presse, mais quand on voit des titres, dans la presse quotidienne, tels que : "il gèle, les trains auront du retard", je me demande dans quel pays nous sommes, ou en tout cas, dans quelle région... C'est un constat. »

François Chéneau

« À titre d'anecdote, en dehors des problèmes de retard permanents en direction de Nantes – il y a des travaux à Chantenay qui ne sont jamais signalés et qui retardent les TER –, il y a quand même un problème pour la desserte Nantes – Paris, par rapport à la desserte Rennes – Paris. Récemment, pour être à l'heure à mon rendez-vous à Paris, en partant de Savenay, la SNCF m'a proposé, et j'ai dû retenir l'offre, de passer par Redon et Rennes, ce qui, avec la LGV, me faisait arriver plus vite à Paris qu'en passant par Nantes... C'est une proposition sur le site de la SNCF. Il est quand même assez inquiétant de voir que bien que l'on perde du temps sur la ligne Nantes – Rennes en changeant à Redon, on arrive plus vite à Paris qu'en passant par Nantes ! »

Le Président

On voit bien que le débat sur les infrastructures et sur le développement durable ne sont pas opposés, bien au contraire.

La délibération n° 22 est adoptée (1 abstention : le représentant du MoDem à la CARENE).

Délibération n° 23 – Commission Grands services publics – Piscines – Tarif de l'activité aquabike à la piscine de Saint-André-des-Eaux – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Dans la perspective de l'ouverture du centre aquatique, la CARENE s'oriente vers le développement du sport santé et propose une activité d'aquabike à la piscine de Saint-André-des-Eaux. Il convient d'adopter les tarifs de cette prestation : 10 € la séance ou 128 € à l'année.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Personnel – Personnel – Participation de l'employeur au dispositif de prévoyance (incapacité temporaire de travail / invalidité permanente / perte de retraite suite à une invalidité permanente)

Sylvie Cauchie

Par délibération du 3 octobre 2017, le Conseil communautaire a décidé :

- de poursuivre le financement de l'acquisition de garanties prévoyance par les agents,
- de renouveler, à compter du 1er janvier 2018, le régime collectif de protection sociale complémentaire,
- d'attribuer la convention de participation à l'assurance prévoyance complémentaire à Collecteam, agissant pour le compte de Generali, pour une durée de six années.

Cette convention apporte aux agents des garanties pour les situations de perte de revenu suivantes :

- incapacité de travail en cas de demi-traitement (à partir de 90 jours d'arrêt de travail) pour le traitement de base, la nouvelle bonification indiciaire et le régime indemnitaire ;
- invalidité permanente, couvrant le traitement de base, la nouvelle bonification indiciaire et le régime indemnitaire ;
- complément de retraite consécutif à une diminution du droit à pension suite à une invalidité.

Le nouveau contrat constitue une amélioration pour les agents, le régime indemnitaire n'étant pas couvert dans le contrat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

La participation de l'employeur a été calculée sur deux éléments : une part fixe, déterminée en fonction du revenu net fiscal annuel des agents, et une part individualisée, qui compose à l'euro près la part de la cotisation qui relève du régime indemnitaire.

Ce dispositif a reçu un avis favorable du comité technique, qui s'est réuni le 7 décembre 2017.

Le Conseil communautaire est invité à entériner la fin du régime indemnitaire en cas d'incapacité de travail, celui-ci étant désormais couvert par la convention de participation, de confirmer la prise en compte, dans la participation de l'employeur, à l'extension au régime indemnitaire des garanties couvertes par la convention de participation, à adopter le dispositif présenté dans cette délibération, comportant une part forfaitaire et une part individualisée et à fixer au 1^{er} janvier 2018 l'entrée en vigueur des présentes dispositions.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Personnel – Personnel – Mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo – Approbation

Sylvie Cauchie

Présentée en mars 2014 par le ministre des Transports dans le plan d'actions pour les mobilités actives, l'indemnité kilométrique vélo (IKV) est un dispositif visant à indemniser les salariés qui utilisent leur vélo personnel dans leurs déplacements pendulaires quotidiens (domicile – travail).

Dans le contexte « carénien », les démarches engagées par la CARENE dans le cadre de son plan de déplacements administration visent à encourager la pratique des modes de déplacements alternatifs pour les déplacements professionnels mais également entre le domicile et le lieu de travail. La promotion du vélo est donc inscrite comme priorité au plan de déplacements administration pour l'année 2017, afin en particulier d'accompagner le lancement de l'offre de vélo en location longue durée vélYcéo.

Ce dispositif est ouvert aux agents stagiaires et titulaires, aux collaborateurs en contrat à durée déterminée et indéterminée ainsi qu'aux salariés en contrats de droit privé. Le montant de la prise en charge volontaire par la CARENE est fixé à 0,25 € par kilomètre réalisé dans la limite de 150 € par an. De manière préalable l'agent doit signer un engagement pour une année civile (prorata possible l'année de mise en œuvre). Établi chaque année par le collaborateur, cet engagement est visé par le responsable hiérarchique. Le nombre de kilomètres annuels estimés doit y figurer (nombre de déplacements à vélo et vélo à assistance électrique que l'agent envisage de réaliser sur une année, multiplié par la distance domicile – travail). Le nombre de kilomètres est calculé sur la base d'un aller-retour maximum par jour sur le trajet praticable à vélo le plus court entre le domicile et le travail. Un état récapitulatif visé par le responsable de service est établi à l'issue de chaque période d'engagement. Il recense les kilomètres effectivement parcourus. Le cumul ainsi constaté sert de référence pour l'engagement annuel N + 1, sous réserve de modifications intervenues dans la situation de l'agent. Le versement de l'indemnité intervient à échéance trimestrielle, sur présentation de l'état récapitulatif évoqué ci-dessus.

Le Conseil communautaire est invité à :

- décider de la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents à partir du 1er janvier 2018,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dispositif,
- décider d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget primitif.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Personnel – Personnel – Chef de projet SIG – Renouvellement

Sylvie Cauchie

Il est proposé de renouveler le contrat d'un agent dont le terme arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création du poste de chef de projet SIG et d'autoriser le Président à signer les pièces s'y rapportant.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 27 – Commission Personnel – Personnel – Égalité femmes/hommes – Rapport 2017 – Présentation

Sylvie Cauchie

Dans les communes ou EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire ou le Vice-président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune ou de l'intercommunalité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Au sein de la CARENE, les éléments marquants de ce rapport sont les suivants :

- 40 % des effectifs sont féminins, du fait d'une forte proportion des hommes dans les grands services publics pour assurer les nombreux métiers techniques qui s'y rapportent, pour lesquels les femmes ne se positionnent pas nécessairement ;
- 38 % des femmes occupent des emplois fonctionnels ;
- sur 94 managers, 38 sont des femmes ;
- on relève moins d'absentéisme chez les femmes que chez les hommes, alors que ce sont souvent les femmes qui prennent les journées pour enfant malade ;
- la différence de salaire brut moyen, notamment en catégorie A et B, est essentiellement due à des différences de déroulement de carrière, le régime indemnitaire était fixé par métier, ou à des éléments variables (astreintes et primes métier versées dans les services techniques) ;
- le nombre de jours de formation est quasiment identique pour les femmes et les hommes.

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes joint à la délibération.

Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Pour le contexte, ce rapport reflète évidemment la situation de chacune de nos communes. Nous avons une population où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, entre 20 et 64 ans, à l'âge d'une activité salariée, et pourtant, elles accèdent plus difficilement à un emploi que les hommes, elles sont plus nombreuses dans les emplois précaires et/ou partiels, elles sont moins bien payées que les hommes et leur vie est largement tributaire de la prise en charge des enfants. Quel tableau pour ce début de XXI^e siècle ! Il est temps, vraiment, de s'en occuper !

Sur le bilan social, bien qu'annoncé dans l'introduction de la délibération, il est dommage que l'on ne présente pas les actions menées cette année pour réduire les inégalités constatées.

Les objectifs affichés en conclusion sont ambitieux et louables, mais il serait intéressant de connaître notre plan d'actions pour les atteindre.

Enfin, en matière de politiques publiques, au début du document, vous énumérez les onze compétences de la CARENE. Ne pensez-vous pas qu'un axe transversal sur l'égalité permettrait de progresser dans tous ces domaines, sachant que le territoire, qui s'emparera fortement de cette question, renforcera nécessairement son attractivité ? Merci. »

Sarah Trichet-Allaire (au nom du groupe des élus Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Merci pour ce rapport sur l'égalité femmes/hommes, qui montre bien le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à l'égalité réelle. Outre le choix des orientations professionnelles – cela a été dit, les jeunes filles se restreignent beaucoup plus dans leur choix de filière que les jeunes hommes. Je n'ai pas retrouvé les chiffres, mais c'est le cas –, l'arrivée des enfants ajoute encore aux inégalités, notamment sur la prise en charge de l'organisation familiale et les tâches ménagères. Je n'y avais pas fait attention lorsque j'ai préparé cette intervention, mais aujourd'hui, c'est le cinquantième

anniversaire de la loi Neuwirth sur la légalisation de la contraception. C'est quand même quelque chose qui a permis aux femmes d'être libres comme les hommes. Mais il y a encore du boulot... Sur l'organisation du foyer, il ne s'agit pas seulement de compter le nombre d'heures passées à la vaisselle ou au ménage, mais également de la charge mentale, concept brillamment expliqué par l'autrice de bandes dessinées et bloggeuse Emma. Je ne cherche pas à gommer son nom de famille, comme cela arrive trop souvent pour les femmes : il s'agit de son nom d'artiste. J'encourage, que les actions menées par la CARENE qui visent à l'égalité entre les femmes et les hommes, à ne pas seulement cibler les femmes pour qu'elles s'orientent vers certains métiers où elles sont aujourd'hui minoritaires, mais également les hommes, pour qu'ils s'engagent pleinement dans une prise en charge partagée de leur foyer, et pas seulement à aider. J'ajoute que l'égalité passe également par une meilleure visibilité des femmes. Il existe des lois pour la parité pour pallier cette tendance à les rendre invisibles, que ce soit pour les élus ou dans les conseils d'administration des grandes entreprises, mais la loi ne peut pas tout et donc, il nous faut être attentifs à chaque instant. Comme par exemple lors d'une table ronde qui a été récemment organisée, où les intervenants étaient exclusivement masculins. Je pense qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui n'est plus possible. Je vous encourage donc, Messieurs, à refuser de participer à des événements où les femmes ne seraient pas du tout représentées.

Je vous remercie. »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, c'est pour la parité. Voici mes remarques sur le rapport égalité femmes/hommes. Le premier point, je note 3 %. C'est hors contexte, mais nous avons la chance d'avoir l'information. Il y a 3 % d'apprentis et de contrats d'avenir au sein de la CARENE. Je souhaitais souligner ce point, qui n'est pas le résultat de notre ville centre, où nous sommes bien en dessous de cela. C'est donc possible dans la fonction publique. Merci pour ce chiffre, donc. Ensuite, je ne partage pas l'avis de Mme Trichet-Allaire sur l'égalité parfaite. Je pense qu'il ne faut pas chercher l'égalité parfaite. Nous ne l'aurons pas, nous ne l'aurons jamais. C'est un combat perdu d'avance. Ensuite, on peut effectivement noter, dans les filières administratives, plus de 80 % de femmes, etc. Mais il y a des métiers qui sont faits ainsi, il y a des filières qui sont faites ainsi. Je pense que l'égalité doit passer par l'interdiction de refuser une femme sur un poste technique, par exemple, de promouvoir cela. Mais forcément, il y a un écart. Je pense qu'il faut respecter aussi les envies de chacun.

Par contre, ce que j'ai pu vérifier, c'est le 34 % de femmes dans le milieu ouvrier – pardon, dans votre jargon, c'est la catégorie C –, le 43 % sur le niveau de technicien de catégorie B et le 62 % en catégorie A. Là, ce sont des chiffres plutôt encourageants dans un rapport comme celui-ci.

Néanmoins, ce qui m'a je ne vais pas dire choqué, mais presque – je ne dis pas "choqué", parce que c'est pareil partout et que c'est bien là-dessus qu'il faut se battre, je pense, en tout cas pour les femmes –, c'est que l'on note, sur la catégorie A, 10 % de rémunération en moins par rapport à la moyenne des hommes, que chez les techniciens, on note 1 K€ de moins, c'est-à-dire 33 K€ bruts annuels par rapport à 34 K€ – on peut donc dire qu'on est sur l'épaisseur du trait – et que dans la filière catégorie C, donc la filière plutôt des ouvriers, un écart de 4 000 € bruts annuels : 26 K€ chez les femmes et 30 K€ chez les hommes. Ceci me choque plus que la disproportion entre les filières administratives et techniques, même si je sais, et je ne l'admets pas et je ne le comprendrais pas, qu'une personne qui choisit une filière administrative, de par son choix, est moins payée qu'une personne qui choisirait une filière technique. Aujourd'hui, je pense que l'on peut avoir les moyens de changer les choses. Moi, personnellement, dans le cadre de ma fonction, j'estime que quelqu'un qui a un diplôme bac + 2, qu'il soit homme ou femme, à la maintenance ou assistante de direction, c'est plutôt cela qui se défend. Je pense que là-dessus, on pourrait arriver à faire des efforts, même si la valeur du point, aujourd'hui, est en écart. »

Le Président

« Monsieur Texier, sur le sujet, simplement, ne faites pas de parallèles qui ne peuvent pas être faits entre la fonction publique et le privé. C'est là la difficulté. »

Jean-Michel Texier

« Et c'est bien là qu'il faut que l'on change les mentalités de nos décideurs, pour réduire ces écarts entre le public et le privé.

Dernier point, et je rejoins Mme Rougé, dans les conclusions, on est bien sur un contrat d'objectifs. Ce sont bien les objectifs. Un plan d'actions avec des pilotes et des délais serait apprécié. »

Lydie Mahé (au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, l'égalité des femmes et des hommes est un droit inscrit dans la Constitution depuis juillet 2008. Valeur républicaine inscrite dans notre devise, elle est aussi un vecteur de cohésion sociale. L'histoire de notre pays a démontré que la conquête de nouveaux droits par les femmes était une étape incontournable pour la réalisation de progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour autant, il reste encore du chemin à parcourir sur notre bassin d'emploi pour que les femmes ne soient pas majoritairement celles qui prennent en charge le soin des enfants tout en étant les principales victimes de la précarité. Le chemin vers l'égalité n'est pas un mouvement spontané. L'échelon local, parce qu'il permet des choix appropriés pour répondre aux aspects concrets de notre vie, que ce soit en matière de politique de la ville, de développement économique, d'enseignement supérieur, de grands services urbains, constitue un niveau d'intervention particulièrement pertinent pour faire vivre ce droit au quotidien. Je voudrais citer trois actions que la CARENE porte ou qu'elle soutient, notamment en matière de développement économique : l'installation de la conférence permanente pour l'emploi, qui a validé, en 2016, un plan d'actions pour faire en sorte que le dynamisme local permette l'accès ou le maintien dans l'emploi pour tous et toutes, le soutien qu'apporte la CARENE au CIDFF depuis plusieurs années dans son action en matière d'insertion professionnelle en finançant l'accompagnement individuel vers l'emploi des femmes bénéficiaires du PLIE et des actions plus collectives pour les femmes en recherche d'emploi, mais également les ateliers du changement expérimentés par le PLIE et l'unité emploi de Loire-Atlantique. Cette démarche pédagogique innovante vise à aider les personnes sans emploi à se mettre en situation d'action. Je pourrais également évoquer la plateforme de mobilité que la CARENE, en lien avec le Conseil départemental, pilote et anime. Elle a pour objectif d'aider à lever les freins liés à la mobilité des personnes en parcours d'insertion professionnelle. La CARENE porte des initiatives. Il faut les conforter, et ce rapport en est la traduction. »

Sylvie Cauchie

Les écarts de rémunération sont surtout liés au déroulement de carrière des agents, qui avancent selon des échelons et via l'avancement de grade. Depuis deux ans, tous les agents qui sont susceptibles de le faire avancent en grade et cet avancement s'appuie entre autres sur l'évaluation professionnelle, c'est-à-dire sur les compétences et non sur le genre des personnes. S'agissant des écarts de rémunération entre les hommes et femmes, notamment les agents de catégorie C, les femmes sont le plus souvent positionnée sur des postes à filière administrative, qui ne donnent pas lieu à des astreintes ni à des heures supplémentaires, ce qui crée des écarts de rémunération. Au sujet des actions qui sont menées, ce rapport mérite une prise de conscience au niveau des services de la CARENE et des services de ressources humaines. Les conclusions peuvent être aussi les actions aujourd'hui menées au sein de la CARENE. Celle-ci s'inscrit notamment dans un cadre de recrutement exemplaire. Les agents qui sont recrutés à la CARENE sont recrutés pour leurs compétences et non parce qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme. Ils sont rémunérés en fonction de leur cadre d'emploi et de leur positionnement dans celui-ci. Par ailleurs, il convient effectivement d'accompagner l'évolution de carrière des femmes, mais pas plus que celle de la carrière des hommes, dans l'idée d'un traitement équitable entre les hommes et les femmes. Aucune différence n'est faite dans le déroulement des carrières. Un autre axe de travail est celui du bien-être au travail, qui permettra peut-être aussi aux femmes de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Le télétravail peut également permettre de réduire les déplacements et donc, la fatigue, et d'être ainsi plus disponible pour la famille. S'agissant du temps partiel, c'est une décision qui appartient au couple et à la famille et non à la collectivité, qui serait en capacité d'octroyer les temps partiels aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Il se trouve que ce sont plus souvent les femmes qui demandent les temps partiels. C'est une question d'organisation de la vie familiale et non d'organisation au sein de la collectivité, parce qu'à la CARENE, le temps partiel est choisi, que ce soit par la femme ou par l'homme.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport.

Délibération n° 28 – Commission Transition écologique et énergétique – Rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable – Présentation

Pascale Hameau

Ce rapport vise à donner un aperçu des actions réalisées chaque année par la CARENE en faveur du développement durable du territoire. Il est extrêmement transversal et touche à l'ensemble des politiques publiques de la collectivité. Il s'articule autour de cinq axes : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport a également un objectif pédagogique. La présentation qui en est faite au Conseil communautaire s'attarde plus particulièrement sur les actions qui ont été initiées pour la première fois en 2017.

Le volet énergie du rapport est marqué par la nouvelle prise de la compétence « énergie » par la CARENE et la création d'un budget dédié à la production d'énergie renouvelable. De nombreux projets ont vu le jour ou vont voir le jour, soit pour la revente totale d'électricité, soit en autoconsommation, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la future station de transfert des déchets de la zone de Brais, sur la salle de la Fontaine, à Besné, ou sur des emplacements de parking à Saint-Joachim, en Brière. On ne le dit peut-être pas assez et cela ne va peut-être pas forcément de soi, mais le rapport d'activité d'Enedis sur l'énergie à Saint-Nazaire de 2016 indique que 245 nouveaux foyers produisaient de l'électricité, essentiellement photovoltaïque, à Saint-Nazaire, en 2016. Il y en aura a priori encore davantage en 2017. Cela signifie que l'on va produire toujours plus d'électricité localement, notamment photovoltaïque. L'objectif est de gagner en autonomie, puisque jusqu'à présent, on achète une électricité qui n'est pas produite localement. Ces sommes sortent donc du territoire. Plus on gagne en autonomie, plus on enrichit le territoire en produisant localement, et l'on crée également une filière et des emplois locaux. Mais c'est aussi produire de l'électricité avec des ressources naturelles gratuites : le soleil et le vent sont à la disposition de tous. Cela permet en même temps de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette production d'énergie renouvelable résulte d'une volonté politique partagée. Elle a été inscrite dans le PCAET, le « plan climat, air, énergie territorial », dont ce n'est pas le seul objectif. La production d'énergie renouvelable locale va de pair avec le développement de réseaux intelligents, les *smart grids*. La CARENE va développer des réseaux intelligents sur ses zones d'activités grâce au projet SMILE. Ce jargon peut faire sourire, mais tout cela a du sens et va dans le même sens. La production locale d'énergie renouvelable va augmenter, mais les réseaux vont aussi accueillir toujours plus d'électricité localement. Pour éviter d'avoir à refaire tous les réseaux pour accueillir cette nouvelle production d'énergie en remettant de plus gros tuyaux, il est nécessaire de passer par des réseaux intelligents, c'est-à-dire que les réseaux électriques vont devoir ajuster la production locale d'électricité avec les consommations. La CARENE va donc travailler au développement des réseaux intelligents sur ses zones d'activités, puisque les gros consommateurs d'énergie se trouvent notamment dans ces zones. Les entreprises consomment beaucoup d'électricité, mais participeront également à la production de cette électricité, demain. Les réseaux intelligents permettront d'ajuster cette nouvelle consommation avec la production.

Le rapport de développement durable évoque également le nouveau « plan climat, air, énergie territorial », qui a fait l'objet d'un travail en 2017 et qui devrait être ratifié en 2018. L'objectif de ce PCAET est de développer une politique d'énergie mais également, de protéger le territoire contre la vulnérabilité au changement climatique et également, de garantir une qualité de l'air, nouveau volet du plan climat, qui n'existait pas dans le précédent.

Claude Aufort

Ce « plan climat, air, énergie territorial » présente l'intérêt de n'être pas qu'un rapport administratif. Il y a véritablement quelque chose qui bouge actuellement sur le territoire – et sur d'autres territoires, il faut l'espérer. Cela touche non seulement les objectifs que se pose la CARENE, mais en réalité, ce sont les communes qui sont en branle sur le sujet. C'est donc l'ensemble du territoire qui bouge, avec des formes très différentes. Plutôt que de parler du « plan climat, air,

énergie territorial » de façon très générale, on peut citer un exemple très précis. Une rencontre a été récemment organisée au siège d'Idéa, à Montoir, par l'équipe qui s'occupe de la transition énergétique à la CARENE, en particulier Laurent Kerneis, qui s'occupe du conseil en économie partagée, dont profitent les communes. Cette rencontre était un réseau d'échange de savoirs entre les acteurs, qui disaient chacun ce qui se faisait dans leur commune. Il est apparu qu'il y avait beaucoup à apprendre les uns des autres. Des techniciens et des élus étaient présents. Le travail réalisé sur la gestion centralisée, à Saint-Joachim, a par exemple été exposé, montrant comment, à la fin, on arrive à la maîtrise des différents outils de chauffage, d'électricité, qui sont souvent très disséminés, dans les communes, et à les affiner d'après l'occupation. Des efforts sont également effectués lors de rénovations de salle, comme cela a été le cas à Besné. À Saint-Nazaire, il y a eu des échanges sur l'éclairage public. L'ensemble des communes s'étaient posé cette question. Le plan climat n'est donc pas uniquement un recueil de bonnes intentions. Il y a bien quelque chose qui bouge, et c'est intéressant, dans un territoire industriel, puisqu'un territoire industriel est pollueur par essence, pour voir comment ces énergies, ce qui est polluant peut être récupéré au service de la cause énergétique. Il y a une réflexion des industriels sur l'utilisation de ce qui pourrait être perdu au bénéfice d'une énergie à produire. Ainsi, comment récupérer la chaleur et l'énergie dégagées par les moteurs Diesel Man qui tournent pour des essais pour en faire de l'électricité.

Les services ont réalisé une petite brochure très bien faite, qui aborde notamment deux autres points. Le premier, ce sont les dix ans de l'Espace info énergie, qui touche beaucoup de monde. Les politiques publiques doivent se faire sur le long terme. Lorsque l'on développe quelque chose, pour que ce soit repérable par les citoyens, il faut que cela tienne dans le temps. En matière d'emploi, par exemple, quand on change de sigles, de modes de contrats aidés, il faut des années pour se repérer, pour se retrouver dans le maquis des sigles nouveaux. L'Espace info énergie a dix ans et il faut espérer qu'il continuera. Il est très utile à l'ensemble des citoyens de la CARENE.

Le deuxième point à souligner porte sur les déplacements. Dans le développement durable, on s'intéresse aussi à la façon d'utiliser d'autres modes de déplacement que la voiture, malgré les problèmes de la SNCF. Vélycéo, par exemple, est une belle réussite. Qui aurait dit, il y a un an, que le dispositif rencontrerait un succès aussi important ? Ce sont 513 vélos, dont la plupart avec assistance électrique. Il est intéressant de voir comment une ville moyenne est capable de trouver ses propres modalités. Ce n'est pas la même chose que le Vélib de Paris. Les Nazairiens sont peut-être plus à l'aise avec quelque chose de concret, qui s'installe dans la durée, que l'on peut garder dans la durée. Ces innovations sont importantes. De plus, sur un territoire comme celui de la CARENE, vélycéo révolutionne les distances. Lorsque l'on va de Trignac à Saint-Nazaire en vélycéo, on ne transpire pas. Capucine Hauray le fait très régulièrement. Cela se fait facilement, et cela veut dire que l'on peut se déplacer facilement. Ce n'est pas uniquement l'utopie que l'on a qui fait le développement durable, mais la question de savoir si c'est pratique ou non. Vélycéo, c'est facile et c'est pratique.

Ce sont quelques exemples du PCAET.

Claire Delalande

À Saint-Joachim, neuf bâtiments communaux vont être équipés de systèmes aéro-voltaiques. De quoi s'agit-il ? Est-ce que ce sont des éoliennes de toit ?

Le Président

Les réponses aux questions seront données une fois que toutes les interventions auront eu lieu.

Françoise Lestien (au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, je voulais dire quelques mots de ce rapport au nom du groupe socialiste et divers gauche, pour remercier et féliciter Pascale Hameau et Claude AUFORT pour cette présentation, mais remercier aussi et surtout les services pour la qualité du travail accompli. C'est vraiment un travail collectif, à la fois de recensement des actions qui ont été conduites, mais aussi un travail de synthèse et un travail de mise en perspective. Ce n'est pas un travail simple, mais je crois qu'il donne à voir combien notre agglomération s'investit déjà dans la nécessaire transition écologique. En effet, nous ne parlons plus de développement durable ou de développement soutenable, comme nous en avons pris l'habitude depuis le sommet de la Terre de Rio, mais bien, désormais, de

transition écologique. Vingt-cinq ans après que les chefs d'État se sont réunis au chevet de la Terre, à Rio, les choses se sont singulièrement aggravées. Le récent rapport « environnement » de l'ONU doit d'ailleurs nous alerter. Selon les experts, la bataille du climat n'est pas encore perdue, mais elle est vraiment très mal engagée. Pour eux, il existe un écart catastrophique entre les engagements pris par les États pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et les efforts nécessaires pour respecter l'accord de Paris de 2015. Il s'agissait, à l'époque, de contenir la hausse de la température planétaire nettement en dessous de 2 °C. L'ONU déclare qu'il est urgent d'accélérer l'action à court terme et de renforcer les ambitions nationales à long terme. Le rapport de Thomas Piketty, rendu d'ailleurs public par le journal *Le Monde*, la semaine dernière, nous montre que les inégalités ne cessent de progresser sur notre planète, mettant en danger comme jamais notre cohésion sociale et notre capacité à vivre en paix à l'intérieur même de nos pays et de nos sociétés.

Ces données, qui peuvent sembler lointaines, mais qui nous impactent tous les jours, nous devons les avoir à l'esprit quand nous élaborons nos politiques publiques. Le rapport qui nous est présenté nous montre que c'est d'ailleurs bien le cas ici. Je voudrais tirer quelques exemples qui ont fait l'objet de débats dans cette assemblée :

- l'attention que la CARENE a portée ou porte encore à la préservation du foncier via le lancement du PLUi, qui nous permet, grâce à sa dimension intercommunale, d'agir plus que jamais pour préserver les trames vertes et bleues, véritables corridors écologiques ;
- autre exemple, l'engagement résolu du territoire dans la transition énergétique en faisant de son tissu industriel-portuaire un atout majeur dans la préparation de la société post-carbone, sans nier les difficultés de cette transition.

Je ne voudrais pas être plus longue. Les défis sont nombreux et ne dépendent bien sûr pas seulement de la CARENE, mais je voudrais affirmer ici qu'à l'image du colibri, nous pouvons dire que nous faisons nous aussi notre part. »

Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Moi aussi, je voudrais remercier pour ce gros travail de mise en cohérence des actions qui mettent en œuvre une politique de développement durable sur notre territoire. Ce petit document nous a déjà été envoyé avec notre dossier. Nous avons pu l'admirer et le lire auparavant. Il est d'une présentation toujours agréable. Il n'est pas facile d'expliquer des choses compliquées et je trouve que le pari est tenu.

J'ai deux remarques à faire. Les compétences de la CARENE en cette matière augmentent considérablement, puisqu'outre la qualité de l'eau, nous sommes maintenant vigilants sur la qualité de l'air, nous sommes engagés dans la lutte contre les nuisances sonores, contre les inondations, les risques de submersion marine, les risques industriels, et j'en passe, dans les énergies renouvelables, la rénovation du patrimoine, l'aménagement du littoral. Tout cela prend énormément d'ampleur. J'ai une première interrogation : sommes-nous suffisamment vigilants à ce que tous ces domaines restent bien sous la maîtrise publique ? Il serait peut-être bon de ne pas trop jouer aux apprentis sorciers. Ne démarrons-nous pas trop de choses en même temps ? Est-ce que nous maîtrisons tout cela ?

Ma deuxième remarque concerne plutôt le développement économique. Notre territoire est exceptionnel sur le plan de la diversité industrielle. Ici, l'industrie, c'est l'emploi de masse et l'emploi pour tous, depuis les emplois d'ouvriers jusqu'aux cadres et ingénieurs, c'est la création de richesses, en termes de production comme de fiscalité, y compris pour notre collectivité. L'industrie, c'est souvent et de plus en plus l'innovation, c'est la constitution de communautés professionnelles, mais pas uniquement : ce sont aussi des projets collectifs entre entreprises et collectivités. Enfin, l'industrie, c'est en partie l'ADN de notre territoire et notre fierté. Pour toutes ces raisons, nous accompagnons ces partenaires par une politique publique volontariste en les faisant bénéficier d'infrastructures utiles. Je pense au boulevard des Apprentis, à Saint-Nazaire, à la déviation de la voie ferrée, à Donges, à la gestion de nouvelles zones d'activités et au soutien de nos services pour réduire leur empreinte écologique et les aider dans l'économie de leurs ressources. Mais malgré tous ces efforts mutuels, certaines entreprises de l'estuaire et du port sont fragilisées, notamment par la décision gouvernementale de régionaliser le Port. Est-ce que notre Conseil communautaire ne pourrait pas formuler un vœu auprès du Premier ministre pour que l'État prenne toutes ses responsabilités et construise enfin avec tous une véritable politique industrielle pour la France et notre territoire ?

Je m'exprimais au nom du groupe communiste et républicain. »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, je m'associe à tous mes collègues sur la qualité du rapport, bien entendu, mais encore plus sur la qualité des commissions de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable. Nous avons un réel partage et un débat à travers toutes les commissions, et j'apprécie chaque fois la qualité de nos commissions, contrairement à d'autres.

Je voulais vous remercier pour l'information notamment sur les 245 logements de Nazairiens qui se sont lancés dans l'aventure de la production d'énergie propre. C'est plutôt intéressant. Ils nous montrent l'exemple, en tant que ville centre, puisque vendredi, dans une prochaine délibération, nous avons un projet d'aménagement de cinq sites avec des panneaux photovoltaïques. Merci à la Ville de se lancer aussi dans cette aventure. Je ne vais pas vous dire qu'il était temps, mais voilà... Mieux vaut tard que jamais. En tout cas, c'est très bien. L'investissement de 650 000 € qui va être fait est une excellente chose.

Sur mes autres remarques, je ne partage pas, pour le coup, un détail important à mes yeux, et surtout à mon nez, qui concerne le propos de Mme Rougé sur la qualité de l'air. Je réitère le fait que nous pourrions prendre la main en demandant un rapport, une étude sur la qualité de l'air, en mesurant autre chose que ce qui est déjà mesuré par Air Pays-de-la-Loire, notamment, les particules qui sont mesurées depuis des dizaines d'années. Nous savons tous que la pollution liée au diesel, aux cheminées, à l'isolation de nos infrastructures et des logements privés a été considérablement améliorée. On note, et si on ne l'a pas fait, je vous invite à y prêter une attention particulière, un changement de la qualité de l'air. Nous avons un air qui est de plus en plus acide. On le voit notamment sur les infrastructures métalliques. Nous commençons petit à petit, grâce à certaines associations, à ouvrir un peu les yeux, en particulier sur le chrome VI. Je sais que des études ont été faites, pour lesquelles on peut émettre une certaine réserve. Je demande donc à cette assemblée de creuser l'idée de prendre la main, une fois de plus, sur une nouvelle étude, une étude peut-être plus longue, plus sérieuse, sans vouloir chercher à mesurer des choses qui se mesurent déjà depuis plusieurs dizaines d'années.

Ensuite, j'invite la CARENE à développer les bornes de recharge électriques. Je sais que c'est au programme, mais on sent encore une certaine timidité. Je ne peux pas en vouloir à la CARENE, quand je vois, en dehors et sur nos réseaux routiers, pour faire la route très souvent – et trop souvent – en voiture pour aller à Paris, qu'il y a, je crois, deux stations d'essence qui proposent une recharge de voitures électriques. Cela va au-delà de la CARENE, mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire là-dessus.

Et bravo, Monsieur Lumeau, pour les 513 vélos. J'ajoute une petite couche sur la sécurisation des parcours vélo. C'est un débat que nous aurons peut-être ultérieurement. Je sais que nous ne partageons pas tous les deux la même vision, mais un petit effort sur la sécurisation des pistes cyclables ne serait pas mal venu.

Merci. »

Le Président

« Je ne suis pas persuadé que vous ne partagiez pas la même vision... »

Christophe Cotta

« Je souhaitais intervenir suite aux propos de M. Texier ici, et davantage en tant qu'adjoint au maire de Saint-Nazaire en charge des questions liées notamment à ce qui a été évoqué sur la situation à Méan-Penhoët, suite à des études d'air que la Ville a commandées à Air Pays-de-la-Loire, pour apporter quelques éléments de compréhension à l'assemblée et des réponses précises à M. Texier, avec un préambule au début, tout de même : je regrette d'avoir lu beaucoup de choses sur ce sujet de votre part sans qu'une fois vous ayez pris le contact et l'attache avec ce qui est de ma délégation pour que nous puissions avoir un échange et que j'explique des choses qui n'ont sans doute pas été bien comprises. Je

le regrette parce que vous avez, de fait, indiqué que vous regrettiez vous-même le vote que vous aviez fait au Conseil municipal autorisant Stelia à exploiter son installation industrielle. Nous avons ici une entreprise, pour finir sur ce point, qui respecte la réglementation, puisque c'est ce que dit la DREAL, et en fait, vous expliquez que malgré ce respect de la réglementation par cette entreprise, vous, vous n'auriez pas autorisé cette entreprise à exploiter, ce qui est quand même un risque très grave pour l'ensemble de la production française. Si, à partir du moment où une entreprise est dans les clous, et c'est l'État qui le dit, puisque c'est lui qui est chargé de cette police, on ne l'autorise pas à exploiter, cela veut dire qu'il n'y aura plus beaucoup d'industries qui pourront fonctionner. Quand elles sont non respectueuses des normes, comme on a d'ailleurs pu le voir en région parisienne, je crois que c'est à Montreuil, où il y avait une situation absolument catastrophique d'une entreprise qui ne respectait rien, il est tout à fait normal que tout le monde s'en émeuve et que l'État, le premier, prenne des mesures pour interdire l'exploitation de ces entreprises industrielles. Mais quand une entreprise, sur le territoire, respecte les normes qui sont posées par tout le monde, il n'y a pas de légitimité à l'empêcher d'exploiter. Par contre, il y a celle, et c'est ce que vous avez voté, et je vous en remercie – regardez donc ce vote comme étant un vote que vous avez de manière très intelligente –, de poser des réserves, parce que tout n'est pas nickel. Pour autant, son exploitation est totalement conforme aux normes en vigueur, et elle les respecte totalement. Il n'y avait donc aucune raison de voter contre cette délibération ou de regretter le vote que vous avez fait en faveur de cette autorisation.

Dernier point, sur les questions de mesure d'air, aujourd'hui, ce que vous demandez comme mesures, c'est déjà ce que fait Air Pays-de-la-Loire, puisque c'est Air Pays-de-la-Loire qui informe l'ensemble des collectivités quand il y a des pics de pollution. C'est grâce à ces mesures, notamment des particules fines, que nous savons qu'à Saint-Nazaire, c'est un danger bien plus grave que quelques émanations qui pourrait être émises par quelques industriels. Si aujourd'hui, nous avons des pics de pollution, ce n'est pas à cause de ces industriels, en tout cas, de ces produits toxiques que vous pointez du doigt : c'est bien en raison des émissions des voitures et des combustions, dans des conditions climatiques qui font que ces nuages ne peuvent pas s'évaporer. C'est là, la vraie difficulté sur notre territoire. Ce n'est pas le chrome VI, comme vous l'avez noté, même si en effet, c'est un produit dangereux, dont la réglementation européenne demande le retrait par les industriels. Mais il faut lui trouver un produit de substitution. C'est en cours, mais ce n'est pas encore fait, donc l'exploitation est là encore autorisée jusqu'en 2019. Pour l'instant, il n'est pas question de faire d'autres mesures sur ce sujet-là, puisqu'il n'y a aucune méthode normalisée reconnue par l'ensemble des industriels et par la communauté scientifique qui permette de distinguer l'ensemble des chromes pour savoir, pour ceux qui sont dangereux, dans quelle proportion ils existent dans l'air, notamment à Saint-Nazaire. Il y a donc nécessité de garder de la mesure sur ce sujet-là et de s'en tenir à des positions qui sont celles des normes que nous connaissons, mais de l'exigence portée en même temps par l'Europe, pour faire en sorte que ces produits, qui ont, pour certains, de forts pouvoirs cancérigènes, soient remplacés le plus tôt possible.

Voilà les quelques mots de clarification que je voulais vous adresser ici à ce sujet. »

Marie-Anne Halgand

Pour répondre à Claire Delalande, les panneaux aéro-voltaiques dits Systovi sont des panneaux solaires qui permettent de récupérer l'air qui circule entre le toit et le panneau pour l'insuffler dans le bâtiment ou dans la maison afin de la chauffer en hiver et de la refroidir en été.

Le Président

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote. Il y a lieu de remercier l'assemblée pour les félicitations adressées aux services et à la commission pour ce travail.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport.

Délibération n° 29 – Commission Finances – Finances – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) – Présentation

Marie-Anne Halgand

La présentation du rapport d'orientations budgétaires est un exercice obligatoire. Pour la première fois à la CARENE, c'est un ROB empreint et teinté d'incertitude. Au 19 décembre 2017, tout le monde a le droit d'avoir les éléments en sa possession pour faire des budgets primitifs. Or ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle après le projet de loi de finances pour 2018, le Congrès des maires, la Conférence nationale des territoires, la synthèse qui va être présentée, qui est sincère, pourra être modifiée lors de l'élaboration du budget primitif pour 2018. C'est fort possible.

La synthèse a été travaillée avec les services de Mme Combelles, qu'il convient de remercier pour son travail et son analyse, ainsi qu'avec Martin Arnout, qui est une aide précieuse.

Ce débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote. Le Conseil doit simplement prendre acte du fait qu'il a eu lieu.

Le contexte général dans lequel le budget pour 2018 doit être préparé est en forte évolution. Avec le projet de loi de finances pour 2018, l'État entend engager les collectivités locales dans un nouveau pacte à l'horizon de 2022, avec trois objectifs majeurs :

- réduction de la dette publique (-5 points de PIB, soit 96 % du PIB, actuellement) ;
- réduction de la dépense publique (-3 points de PIB) ;
- réduction des prélèvements obligatoires (- point de PIB).

Pour ce faire l'État entend engager une nouvelle procédure de contractualisation avec les plus importantes collectivités publiques (319 collectivités). Il s'agit d'aboutir à 13 Md d'économies à l'horizon de 2020, en contractualisant avec ces collectivités un plafond d'évolution annuel moyen de 1,2 % par an (1,1 % pour le bloc communal), inflation comprise. Sachant que l'inflation est à 1 %, la marge de manœuvre est réduite. En cas de non-respect de ce cadre, des mécanismes de correction restent à définir. L'objectif est donc de diminuer en volume les dépenses de fonctionnement des collectivités puisque l'inflation prévisionnelle est supérieure à ce plafond de 1,2 %, atteignant 1,4 % en 2020.

Le gouvernement entend également encadrer l'endettement des collectivités. S'agissant de la fiscalité, le dégrèvement de la taxe d'habitation pour la résidence principale est instauré, avec un objectif de dispenser du paiement de cet impôt 80 % des contribuables d'ici 2020. Les collectivités territoriales conserveront le pouvoir de taux et bénéficieront de la dynamique des bases fiscales. Au-delà, l'État entend refondre la fiscalité locale. Après la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, tout un dispositif de refonte de fiscalité locale sera mis en œuvre. S'agissant de la CVAE, le chiffre d'affaires servant de base à la fixation du taux applicable se mesurera désormais sur l'ensemble des sociétés du groupe et non par filiale, comme c'était le cas à l'heure actuelle. Enfin, concernant les bases fiscales, l'actualisation décidée au niveau national devrait être de 1 %.

En matière de concours financiers de l'État, le gel de la DGF est confirmé. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des intercommunalités est intégrée en variable d'ajustement, ce qui conduit à une diminution de cette enveloppe de dotation (-17 % pour les intercommunalités). Le FPIC est maintenu à son niveau de 2017 (1 Md€). Les dotations de soutien à l'investissement local sont augmentées. Ceci est une bonne nouvelle.

En synthèse, le projet de loi de finances pour 2018, après trois années de baisses des dotations, traduit une poursuite de l'encadrement du secteur public local en utilisant encore plus directement la contrainte budgétaire. L'approche est désormais orientée vers une volonté affichée de réduction de la dépense et de la dette publiques.

Concrètement, quelles sont les conséquences pour la CARENE ? Depuis la Conférence nationale des territoires du 14 décembre, suivie du dépôt d'amendements au projet de loi du gouvernement du vendredi 15 décembre, certaines

précisions ont été apportées sur les contours de la contractualisation. Les collectivités concernées sont celles dont le montant des dépenses réelles de fonctionnement de leur budget principal dépasse 60 M€. Si les reversements aux communes ne sont pas pris en considération pour l'appréciation de ce seuil, la CARENE ne sera donc pas concernée par ces dispositions. L'évolution des dépenses de fonctionnement est confirmée à 1,1 % par an pour le bloc communal, inflation comprise (base 2017 à périmètre constant) pour la période 2018-2020. Est également confirmé l'objectif de réduction du besoin de financements, c'est-à-dire l'amélioration de l'excédent. Au cours du premier semestre 2018, les Préfets engageront donc une concertation avec les collectivités concernées. S'agissant des concours financiers de l'État, l'impact le plus important pour la CARENE est la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui passera de 8,5 M€ en 2017 à 7,1 M€ en 2018, soit une diminution de 1,4 M€. Le FPIC devrait encore progresser pour le territoire, compte tenu de sa situation. Cela se traduirait par une évolution de près de 5 % pour la CARENE et de 4 % pour la part communale.

Dans ce contexte, avant d'aborder les prospectives financières, on sait que la situation financière actuelle de la CARENE est très satisfaisante. Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs confirmé. Sur la période 2013-2017, 21 M€ d'investissements ont été réalisés en moyenne chaque année sur le seul budget principal et la capacité de désendettement de la CARENE est l'une des plus favorables des communautés d'agglomération de même strate.

Sylvie Cauchie

Pour ce qui concerne les ressources humaines, au 1^{er} décembre 2017, les effectifs employés par la CARENE sont de 417 personnes, représentant 408 équivalents temps plein. La grande majorité des agents ne travaillant pas à temps plein bénéficient d'un temps partiel choisi et seuls trois agents sont recrutés sur un emploi à temps non complet. En termes de répartition des agents, 20 % sont des collaborateurs de catégorie A, 15,4 % de catégorie B et 61,9 % de catégorie C. Les effectifs comprennent également onze apprentis ou emplois d'avenir. Les agents sont majoritairement des personnes titulaires de la fonction publique (86,59 %). Par ailleurs la part des agents reconnus en tant que travailleurs handicapés progresse et se situe à 7,54 %, soit au-delà de l'obligation légale, qui est de 6 %. Le rapport mentionne le détail des rémunérations versées en 2016, qui s'élèvent à près de 19 M€.

Pour l'année 2018, le contexte national est plutôt favorable à la maîtrise des dépenses, puisqu'il n'y aura pas de hausse de la valeur du point d'indice, pas de hausse de cotisations sociales, le report d'un an de l'application du PPCR et la hausse de la CSG compensée par des leviers salariaux et sur les charges patronales. En revanche, le contexte local sera plus impactant sur la masse salariale de la CARENE. La prise de compétence des eaux pluviales se traduira par le recrutement de huit agents répartis sur trois services. L'ouverture de l'Aquaparc nécessitera le recrutement d'une quinzaine d'agents (maîtres-nageurs et agents d'entretien, notamment). La remise à plat des conventions et la poursuite du mouvement de mutualisation entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE traduisent concrètement les orientations du schéma de mutualisation. Enfin, la refacturation aux budgets annexes de charges de personnel indirectes (fonctions RH et finances) est supportée par le budget principal. Ces éléments de contexte annoncent une augmentation de la masse salariale pour le budget de 2018.

Marie-Anne Halgand

S'agissant de la situation de la dette, l'encours de la dette de la CARENE au 31 décembre 2017 est de 104 M€, tous budgets confondus, répartis entre taux fixe pour près de 63 M€, taux variable pour 3,8 M€ et 3,2 M€ d'emprunt indexés pour la parité euro/franc suisse.

Au regard de la réalisation du PIC 3, les actions et projets prévus pour l'année 2017 ont été engagés conformément à la programmation envisagée. En 2018, de nombreux projets seront ainsi engagés et poursuivis. La note transmise dans le cadre de la délibération récapitule l'ensemble des informations sur l'état d'avancement de ces projets. Le vote du budget primitif sera l'occasion de l'actualiser. Selon leur nature, l'ensemble de ces projets trouveront leur traduction dans les différents budgets de la CARENE pour 2018. Leur faisabilité financière est garantie : les équilibres budgétaires présentés ci-après le démontrent.

Pour ce qui concerne le budget principal, l'analyse financière prospective qui découle de la situation financière actuelle très favorable de la CARENE est construite logiquement sur des bases prudentes en matière de recettes fiscales.

Sur le plan des dépenses de gestion, le budget 2018 verra l'inscription de crédits nouveaux dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques (GeMAPI), la gestion des eaux pluviales et l'ouverture de l'Aquaparc au printemps 2018. Ces évolutions se feront dans un contexte de stabilité fiscale, la CARENE, il faut le souligner, s'étant engagée au gel des taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Pour 2018, ce sont près de 38 M€ de crédits de paiement qui sont envisagés au sein du budget principal, auxquels s'ajoutent plus de 30 M€ d'investissements sur les budgets annexes pour la réalisation des investissements prévus au PIC 3. Le risque est grand pour la CARENE, alors même que l'intercommunalité monte en puissance, grâce à une gestion raisonnée des ressources intercommunales, et dans un contexte de prise de compétences nouvelles, que son action soit entravée par les limitations décidées au niveau national. Dès que la situation de la CARENE aura été analysée au regard de ces critères, il sera possible de mesurer les effets et d'envisager, le cas échéant, les arbitrages nécessaires.

Ce contexte prudent n'affecte pourtant pas la trajectoire que se sont donnée la CARENE et les élus. Ainsi, ses marges de manœuvre restent préservées : les niveaux d'épargne brute et nette restent constants, autour respectivement de 17 M€ et 14 M€ sur le budget principal. La capacité de désendettement se situe autour de 3,5 années à l'horizon de 2020.

S'agissant des budgets annexes, leur situation est très saine et peut se résumer ainsi : une épargne brute importante, un endettement relativement faible et une marge de manœuvre importante du fait d'une capacité de désendettement inférieure à deux ans pour trois budgets et de cinq ans pour l'assainissement.

La situation financière du budget de l'eau permet d'envisager des investissements supplémentaires, au-delà des 37 M€ définis au PIC 3, à hauteur de 10 M€ sans incidence sur les tarifs pratiqués aujourd'hui.

Pour l'assainissement, l'endettement légèrement plus fort (cinq ans), permet cependant de financer l'intégralité des investissements du PIC 3 (27 M€). En fin de période, la capacité de désendettement serait de sept ans, ce qui laisse des perspectives d'évolution très favorables, compte tenu du type d'investissements à réaliser, amortis sur de longues durées.

Le budget de la gestion des déchets, avec une dette faible (1,4 M€) et une maîtrise des charges de fonctionnement remarquable, dispose de marges de manœuvre significatives. Aussi le maintien des taux de la TEOM peut être assuré sans aucune difficulté jusqu'en 2022.

Le budget des transports et déplacements dégage également des marges de manœuvre importantes, permises par une recette de fonctionnement, le versement transport, en croissance continue. Cela permet d'envisager très prochainement la suppression de la saisonnalité et l'augmentation des fréquences actuelles sur certaines lignes, sans augmentation de taux, sans recours à l'emprunt, en réalisant l'intégralité des investissements prévus au PIC 3, soit 25 M€.

En résumé, les points majeurs constituant les conditions de préparation du budget primitif pour 2018 peuvent être synthétisés ainsi. Tous budgets confondus, ce sont plus de 300 M€ d'investissements qui sont permis par les moyens actuels de la CARENE, soit 44 M€ par an et ce dans un contexte de stabilité des taux, d'affirmation de la solidarité intercommunale (+3M€ de DSC supplémentaires jusqu'en 2020) et d'élargissement des compétences. Parmi les dispositions gouvernementales, un élément est d'ores et déjà certain – et c'est le seul –, la baisse de 1,4 M€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui vient alourdir encore la contribution de la CARENE à la solidarité nationale. L'ensemble des orientations liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération sont « suspendues » (entre guillemets) à la définition plus précise des conditions de la contractualisation envisagée avec l'État ou non. Ces dispositions devront être analysées dès qu'elles seront mieux appréhendées. C'est la raison pour laquelle ce budget est empreint d'incertitude : on marche sur des œufs..., et les impacts produits sur les budgets seront mesurés avec, le cas échéant, nécessité de revisiter le projet d'agglomération.

Tels sont les éléments dans le cadre desquels le projet de budget primitif de 2018 sera proposé au Conseil communautaire, le 6 février 2018.

Le Président

Le débat d'orientations budgétaires est ouvert.

Marie-Christine Delahaie (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Le rapport d'orientations budgétaires consacre une première partie importante aux principes budgétaires nouveaux issus du projet de loi de finances pour 2018 posés par le Président Macron et son gouvernement, projet qui sera sûrement adopté dans les jours à venir. Après une réduction des concours de l'État pour les collectivités territoriales de 11 Md€ par le gouvernement précédent, c'est une réduction de 13 Md€ sur les cinq prochaines années, tout aussi inacceptable, qui est engagée. Pour notre agglomération, depuis 2014, c'est une baisse de près de 3,8 M€ de dotations et de compensations qui a dû être supportée. Entre 2017 et 2018, malgré le gel de la DGF, il nous faut supporter une baisse de la DGF de 145 000 €, certes plus limitée que par le passé, mais à laquelle il faut ajouter une baisse de 1,4 M€ de dotation de compensation fiscale. Même si notre agglomération ne sera pas dans l'obligation de contractualiser avec l'État, un contrôle accru de nos finances et donc, de la liberté d'action de notre collectivité territoriale, se prépare. En effet, nos dotations à venir seront gagées sur la limitation de l'augmentation de nos dépenses au strict taux de l'inflation, soit 1,2 %. Toute dépense supérieure se traduira par une baisse de dotations. Les débats d'orientations budgétaires, dans la quasi-totalité des assemblées des collectivités territoriales de ce mois de décembre, sont l'occasion de prolonger l'expression de la colère des maires à l'occasion du Congrès de l'association des maires de France, face à un État qui remet en cause le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales, qui remet en cause les acquis de la décentralisation.

Dans ce contexte, la CARENE, qui connaît une bonne situation financière, n'est pas protégée pour autant. Elle est engagée dans la prise de compétences nouvelles et elle devra répondre aux besoins d'une démographie en hausse constante et qui n'est pas près de se stabiliser. La situation financière de notre agglomération est caractérisée par un haut niveau d'investissement, permis par un autofinancement conséquent et un bas niveau d'endettement. Le recours assumé d'une plus grande utilisation de l'emprunt pour financer nos projets d'investissements nous permet de rester dans une capacité de désendettement très courte. Cette dette n'est pas une charge laissée aux générations futures mais au contraire, de l'investissement pour elle. Les réalisations de l'année 2017 et les projets de l'année 2018 sont marqués par la recherche permanente du développement égalitaire et durable de notre territoire, du sens du progrès pour le plus grand nombre. L'année 2018 sera marquée par la concrétisation de grands projets, attendus par la population (centre aquatique, rénovation de la gare de Saint-Nazaire, prolongement de lignes de bus), par la prise de compétences nouvelles, l'accompagnement de la construction de logements, indispensable sur l'ensemble de notre territoire. Nous partageons le haut niveau d'investissement des budgets annexes, permettant une gestion économe et une protection de nos ressources naturelles, une offre de transports permettant d'être toujours plus une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Notre agglomération ne doit pas voir son action entravée par de sordides calculs comptables d'orientations nationales dominées par le libéralisme, l'individualisme et l'égoïsme. Elle ne manque pas de projets pour répondre aux besoins d'une population en augmentation constante. Le budget de 2018 doit être la traduction de notre détermination à défendre les intérêts de notre agglomération, de ses services, de ses habitantes et de ses habitants.

Merci. »

Gauthier Bouchet (représentant du Front national à la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, le présent insiste beaucoup... il y a plusieurs incidences du terme « incidences ». Les incidences qui seraient celles, selon vous, Monsieur le Président, du projet de loi de finances pour 2018, incidences qui pourtant, n'ont rien de tel, dans la mesure où vous saviez, là où vous vous engagez, là où vous

nous engagiez, par votre consigne de vote, depuis l'Hôtel de ville de Saint-Nazaire, lors de la dernière élection présidentielle. C'est un argument que je répète souvent, mais il n'en est pas moins valide. Certes, vous n'avez pas fait élire, naturellement, individuellement, Emmanuel Macron, mais à l'instar de ces nombreux présidents de collectivités, notamment d'intercommunalités, y compris de gauche, qui sont vaguement en début de fronde contre le gouvernement, même si, encore une fois, nous nous répétons, vous ne pouvez déplorer les effets locaux d'une politique nationale que vous chérissez. Politique nationale comme politique régionale, d'ailleurs, puisque j'entendais, il y a quelques dizaines de minutes, maintenant, les échanges un peu piquants sur le TER. Pour faire une petite parenthèse, cela ne date pas d'aujourd'hui, si notre réseau de TER ne fonctionne pas, s'il déraile. Cela datait de bien avant le renouvellement de l'assemblée régionale. Cela datait du temps où il était géré, en tout cas, la vice-présidence aux transports du Conseil régional, par votre ami le communiste Gilles Bontemps. Donc vos propos, encore une fois, sont un peu contradictoires, sinon hypocrites.

Pour revenir à l'intercommunalité et à ces "incidences", entre guillemets, le Front national reviendra bien sûr sur ces incidences qui n'en sont pas, selon nous, puisqu'elles étaient prévisibles, au Conseil municipal de Saint-Nazaire lors du débat d'orientations budgétaires de vendredi prochain. Il y a cependant d'ores et déjà beaucoup à dire sur le rapport d'orientations budgétaires de notre intercommunalité, puisque malgré ce climat d'"incidences", toujours entre guillemets, que ce document met en exergue, comme pour vous dédouaner, Madame Halgand vient de noter, à raison, que notre situation budgétaire, je ne sais pas si elle est excellente – il ne faut peut-être pas exagérer avec les superlatifs –, est en tout cas correcte. Essayons d'être neutres... Pour être plus précis, cette situation est plus enviable que celle de nombre d'intercommunalités de même strate démographique, en gros, celles de 100 000 à 150 000 habitants. Vous soulignez certes les mesures d'austérité – vous n'utilisez pas ce terme-là, vous parlez sans doute de réforme –, les mesures qui en tout cas, sont des mesures "austéritaires" de plus en plus contraignantes de l'État, sans pour autant prendre conscience qu'un levier local existe pour enrayer les "incidences", entre guillemets, que vous déplorez. Ce levier, c'est naturellement celui des économies. En effet, comme le FN le préconise régulièrement, des économies pourraient et surtout, des économies devraient être réalisées dans notre intercommunalité, aussi bien sur les indemnités des élus que sur les frais de communication et de représentation, sur les véhicules de fonction, sur différents postes qui vraisemblablement, font doublon avec certains postes de la Mairie de Saint-Nazaire, sur certaines subventions associatives – je ne fais pas de généralités –, en dépit, s'agissant de ces dernières, de votre promesse... – je ne vais pas parler du Secours populaire, mais je dis que je ne fais pas de généralités –, en dépit de votre promesse, j'ai encore relu cela dans une communication de janvier sur le site de la CARENE, d'une simplification du processus d'attribution des subventions. Tout comme sur un certain nombre de tarifications solidaires inappropriées, ce qui est le cas, rappelons-le, dans le réseau STRAN, pour les demandeurs d'asile, qui ont moins 90 %. Ou bien encore sur les événements organisés par notre collectivité, qui doivent présenter une utilité réelle pour nos administrés et ne pas simplement constituer une propagande déguisée pour votre action municipale à Saint-Nazaire et/ou les intérêts de votre formation politique.

Sur le premier point soulevé, qui est celui des indemnités attribuées au Conseil communautaire, vous savez la position régulièrement émise par le FN dans cette assemblée. Nous ne nions pas, d'ailleurs, le caractère en fait marginal de cette mesure, en ce que les économies représentées seraient de l'ordre, je crois, de 2 M€ pour une mandature de six ans, donc pratiquement sans impact sur notre budget. Il n'en reste pas moins que cette mesure, si elle était appliquée ne serait-ce que partiellement – peut-être pas 20 % de baisse, mais ne serait-ce que 10 % –, constituerait symboliquement une décision responsable et qui serait appréciée, je le crois, par les habitants de nos dix communes, qui accessoirement, ferait baisser le vote pour le Front national. Mais cela, vous n'y pensez pas, vraisemblablement. Oui, puisque le Front national le propose, ce serait lui couper l'herbe sous les pieds ! Il faut réfléchir un peu, si l'on veut s'opposer ! »

(réactions dans la salle).

Un élu (hors micro)

Et gagner les élections...

Gauthier Bouchet

« Oui, mais pour gagner des élections, il faut s'opposer selon des thématiques locales et pas simplement avec des exemples abstraits, parler de Marion Maréchal-Le Pen au niveau national. Cela, cela ne parle pas aux gens. Si vous reprenez nos arguments, vous pouvez mieux nous combattre, je crois.

Bien au-delà, l'addition de petites économies dans les domaines mentionnés : élus, communication, événementiel, etc., finirait, pour le coup, par ne plus représenter des économies marginales du type 2 M€ en six ans, mais quelques dizaines de millions d'euros par an, ce qui impacterait positivement notre budget, aujourd'hui si contraint par l'État. Ainsi, l'on comprend mal, de l'aveu même de ce rapport, que durant l'exercice 2016, neuf collaborateurs bénéficiaient de véhicules de fonction, avantage dont vous ne saurez pas nous convaincre qu'il correspond à une nécessité. Et si l'on veut réellement être soucieux de faire des économies, il conviendrait, dès le prochain mandat, dès 2020, de se séparer d'une partie de ce parc de véhicules.

S'agissant de notre fiscalité à l'échelle intercommunale, vous vous écarterez des promesses de gel des impôts émises lors de votre campagne de 2013, 2014, même si naturellement, ces promesses ne concernent que Saint-Nazaire. Mais dans la mesure où Saint-Nazaire fait partie de l'intercommunalité, elle pâtit des taux que rappelle votre rapport : +1 % de base nette pour la taxe d'habitation en 2017, ce qui reste modeste, même si elle avait baissé l'an dernier, mais surtout, +4,7 % de base nette pour la cotisation foncière des entreprises, en contradiction avec l'accalmie de l'an passé. »

Le Président

« Monsieur Gauthier Bouchet, je vous précise simplement que vos propos sont enregistrés. Là encore, vous parlerez de diffamation... »

Gauthier Bouchet

« Parce que je cite des chiffres qui sont écrits dans un rapport ? »

Le Président

« Non, mais je crois que vous avez des problèmes de compréhension, Monsieur ! »

Gauthier Bouchet

« Pour moi, cela ne constitue pas une diffamation. Je ne suis pas idiot et je sais bien que je suis enregistré.

Concernant ce substitut à la taxe professionnelle que constitue... »

Le Président

« J'espère que vous filmez cela avec votre iPhone et que vous mettez cela sur les réseaux sociaux ! J'apprécierais... »

Gauthier Bouchet

« Je n'ai pas d'iPhone et mon téléphone est là. Il ne me filme pas.

Concernant ce substitut à la taxe professionnelle que constitue la CFE, rappelons-le, la commune et l'intercommunalité ne contrôlent certes pas le taux, puisque celui-ci est assis sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année $n - 2$, c'est-à-dire que pour cette année, pour la cotisation due de 2017, on prend en compte les biens utilisés en 2015. Il n'en reste

pas moins que la CFE est un dispositif injuste, à notre sens, puisqu'il n'est pas encadré sur les effectifs des entreprises concernées mais sur leur chiffre d'affaires. Pour prendre un exemple simple, la TPE bénéficiaire par l'investissement de son patron, l'investissement personnel quotidien de son patron, est donc plus désavantagée que la grosse entreprise employant des dizaines de salariés que vous ne trouviez rien à redire. Vous n'attirez pourtant pas l'emploi dans la région nazairienne en ne vous prononçant pas de manière plus officielle vis-à-vis de ce mécanisme de CFE, que beaucoup d'entrepreneurs considèrent comme dissuasif et comme un frein à l'emploi. Pour rappel, dans le cas d'un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 000 €, la cotisation minimum est comprise entre 220 et 510 € en 2017, montant qui peut sembler disproportionné pour les travailleurs réalisant un bénéfice parfois à peine plus élevé, et nous ne percevons pas bien en vertu de quoi vous pourriez espérer une progression locale du taux de CFE de 3 % pour la période 2019-2022, compte tenu du taux bien supérieur de cette année.

Ces "incidences", toujours entre guillemets, comme vous les qualifiez, de lois qu'au demeurant, vous soutenez ou que vous ne critiquez pas, entrent donc en contradiction avec l'affirmation de ce rapport selon laquelle notre intercommunalité s'inscrit dans un contexte de stabilité fiscale, la CARENE s'étant engagée, je cite, au gel des taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Comme je vous l'indiquais en introduction, le FN aura évidemment l'occasion de poursuivre ce débat budgétaire avec vous vendredi en Conseil municipal et naturellement, dans la foulée, le FN ne votera pas les différents budgets...

(rires)

Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle... Si l'on est opposant, c'est bien pour s'opposer, à la base ! On n'est pas censé voter les yeux fermés tous vos budgets, Monsieur le Président.

Donc naturellement, dans la foulée, le FN ne votera pas les différents budgets.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention. »

Le Président

« Pour la qualité de ces débats, comme je l'ai précisé ici, nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et il n'y aura donc pas de vote sur débat de rapport d'orientations budgétaires. »

Gauthier Bouchet

« C'est pour cela que j'ai précisé "dans la foulée", Monsieur le Président. »

Le Président

« Vous n'avez plus la parole, Monsieur Gauthier Bouchet. »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas vous remercier de me faire passer après M. Gauthier Bouchet, mais bon...

Moi, je souhaitais positiver le discours, notamment de notre situation économique, qui fait plus d'un envieux, et je pense qu'un certain nombre d'entre nous – pas tous, a priori – en sont conscients.

Je voulais commencer mon intervention en remerciant Mme Halgand et les services, parce que nous l'avons fait pour le rapport sur le développement durable. Là, nous sommes quand même sur un rapport d'orientations budgétaires, avec des données économiques qui sont très précises, qui brossent l'ensemble, en tout cas, d'après ce que j'ai pu lire, des

indicateurs, très intéressants, sur lesquels je souhaitais m'arrêter. Je ne prendrai pas la parole très longtemps, rassurez-vous, mais je m'arrêterai seulement sur quelques-uns. Vous allez comprendre pourquoi.

Là aussi, avant de commencer, j'ai une vérité à rétablir, puisqu'au Conseil municipal de novembre, que nous avons fait dans cette salle, j'affirmais que sur des textes publiés en septembre, le budget de fonctionnement était limité à 1,2 %, avec un bloc communal de 1,1 %, hors inflation, alors qu'effectivement, dans les textes parus en octobre et confirmés ensuite, on est bien sur un bloc communal de 1,1 %, inflation comprise. »

Le Président

« Merci, Monsieur, de votre honnêteté intellectuelle. »

Jean-Michel Texier

« D'accord. Je disais donc que la situation financière de notre communauté de communes était très bonne. Elle va nous permettre de répondre aux attentes du gouvernement en termes de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de participer activement à la baisse de la dette de l'État, baisse qui dure depuis trop longtemps, et peut-être, d'envisager, dans les années, et années, et années, de la réduire et de laisser un héritage à nos enfants un peu moins noir que ce que nous avons aujourd'hui. Nous notons dans le rapport, en lien avec ce que je suis en train de dire, la croissance négative de la dépense de fonctionnement de 0,2 % en 2016. C'est-à-dire que le travail a déjà commencé. En termes de maîtrise et de croissance négative, nous avons fait -0,2 % de dépenses de fonctionnement à la CARENE, ce qui est vraiment notable, avec un effort encore plus considérable sur les dépenses liées aux achats et aux charges externes, dont la baisse a été de 1,6 %. Voilà pour les deux chiffres que je voulais porter au regard de cette assemblée.

Monsieur le Président, chers collègues, merci. »

Marie-Hélène Montfort (au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi, au nom du groupe socialiste et divers gauche, de féliciter Marie-Anne Halgand et les services pour le rapport d'orientations budgétaires qui nous a été fourni et présenté. Il éclaire utilement nos débats et nous permet d'aborder sereinement les arbitrages et le vote de notre budget pour 2018.

Quels sont les principaux enseignements de ces orientations budgétaires ? Tout d'abord, que la situation de la CARENE est extrêmement saine. Cette situation est un héritage, certes, héritage des équipes antérieures, mais aussi reflet de notre dynamique économique et résidentielle. Mais comme tout héritage, il nécessite d'être bien géré, bien piloté. C'est le cas, et il faut le souligner, car c'est cette bonne gestion, reconnue dans le récent rapport de la Chambre régionale des comptes, qui nous permet d'aller de l'avant.

Quels moyens pouvons-nous justement dégager pour relever nos défis ? Là aussi, le rapport d'orientations budgétaires est extrêmement clair et rassurant. Sur la période 2013-2017, nous avons investi 21 M€ par an sur le seul budget principal de la CARENE. Pour 2018, nous devrions investir 38 M€ sur le budget principal et plus de 30 M€ sur les budgets annexes. Notre situation financière enviable nous permet donc de mettre en œuvre notre projet de mandature. Mais vous allez me dire, chers collègues, que tout irait donc bien, sans même une ombre au tableau ? Vous auriez raison : il y a bien une insatisfaction et une incertitude. L'insatisfaction, c'est de voir diminuer la DCRTP, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, de 1,4 M€. Voilà des ressources que l'État a voulu réformer au bénéfice des entreprises tout en nous garantissant leur pérennité. Aujourd'hui, elles entrent dans un mécanisme de baisse et nous savons pertinemment que celle-ci se poursuivra dans le temps. L'incertitude, c'est bien entendu sur la connaissance complète du dispositif contractuel dans lequel l'État veut nous faire entrer. Nous avons appris la semaine dernière, à l'occasion de la Conférence nationale des territoires, que nous serions invités par l'État à entrer dans ce système de contrôle des dépenses des collectivités locales. Toutes les collectivités et les EPCI ayant plus de 60 M€ de budget devront signer avec l'État un contrat pour limiter la croissance de leurs dépenses sous l'inflation. Progressivement, touche par touche, l'État nous dévoile le système dans lequel nous allons évoluer dans les cinq ans qui viennent.

Que faut-il penser de ce nouveau système ? Tout d'abord, il convient d'en prendre acte. C'est la règle et elle s'appliquera. Ensuite, il est compréhensible que chacun prenne sa part de la réduction de la dette publique de notre pays, si nous ne voulons pas laisser un lourd fardeau aux générations futures, même s'il convient de souligner que les collectivités font plus d'efforts, en proportion, que l'État. Les conseillers ne sont toujours pas les payeurs. Enfin, il faut tout de même noter qu'il exprime de la part de l'État une volonté de mise sous contrôle renforcé des collectivités locales. Techniquement, au vu des annonces faites par le Premier ministre, pour prendre en compte la croissance démographique, la situation sociale des territoires et les efforts de bonne gestion antérieure, nous pouvons aborder cette contractualisation avec l'idée qu'elle ne modifiera pas notre trajectoire budgétaire. Politiquement, nous souhaitons, au sein du groupe socialiste, que ces contrats ne soient pas un coup de canif dans la décentralisation. Nous savons les combats qui ont été menés par nos prédécesseurs pour obtenir ces libertés locales. Nous savons ce qu'elles ont apporté et apportent encore à nos territoires, à nos concitoyens, à la construction d'une société ouverte, plurielle et tolérante.

En résumé, vous l'aurez compris, nous sommes sereins, confiants dans les capacités de la CARENE à aborder l'avenir au service des habitants du territoire, et en même temps, vigilants pour que l'esprit de la décentralisation reste un des moteurs de la modernisation de notre pays.

Merci. »

Marie-Anne Halgand

« Il est assez complexe de répondre. Je vais essayer de résumer. Je n'ai pas l'habitude de me mêler du Conseil municipal de Saint-Nazaire, mais Monsieur Texier, faute avouée à moitié pardonnée : là-dessus, les élus nazairiens apprécieront votre intervention à sa juste valeur.

Quant à vous, Monsieur Gauthier Bouchet, moi, j'ai pris un shaker, j'ai tout mélangé : Macron, l'agglomération, le Conseil municipal de Saint-Nazaire, les économies, les élus, les indemnités, et je vous assure que c'est assez complexe, surtout que vous mélangez beaucoup le Conseil municipal de Saint-Nazaire et le ROB de l'agglomération nazairienne. Deux choses, quand même, m'amènent – et je n'aime pas cela, parce que je n'ai pas l'habitude de retoquer ainsi les gens, j'ai même horreur de cela et je suis très mal à l'aise pour le faire, mais là, je vais prendre sur moi et croyez-moi, je ne vais pas hésiter à le faire... En termes d'indemnités d'élus, Monsieur Gauthier Bouchet, sachez qu'en début de mandature, nous avons baissé nos indemnités de plus de 25 %, et tous les élus étaient d'accord pour le faire. Regardez bien les autres intercommunalités : elles n'ont pas baissé autant que cela.

Gauthier Bouchet

« Il faut persévérer ».

Marie-Anne Halgand

« Par ailleurs, la stabilité, Monsieur Gauthier Bouchet, en termes de budget, vous devriez l'appliquer à vous-même et à votre parti au niveau européen. C'est tout ce que j'ai à dire. »

Le Président

« Monsieur Gauthier Bouchet, je vous demande de ne pas prendre la parole lorsque vous ne l'avez pas, comme l'ensemble des conseillers communautaires de cette assemblée. Essayez de vous tenir, essayez... Plan de progrès, les vœux pour 2018... »

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport.

Délibération n° 30 – Commission Finances – Finances – Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe « Parcs de stationnement » – Approbation

Marie-Anne Halgand

Il est proposé de porter cette subvention à 250 000 €, afin d'intégrer la stabilisation des recettes tout en tenant compte d'une part, de vacance entre deux occupants et d'autre part, de l'augmentation des dépenses d'entretien. Cette somme représente 77 % du coût direct d'investissement annualisé.

Le Conseil communautaire est donc invité à solliciter une dérogation aux principes inscrits aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT et la prise en charge, par le budget principal, d'une subvention exceptionnelle au budget annexe pour un montant de 250 000 €. La dépense en résultant pour le budget général sera constatée au compte par nature 6748 « autres subventions exceptionnelles », chapitre 67, fonction 020.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité (une abstention : R. Belliot).

Délibération n° 31 – Commission Finances – Finances – Transfert de compétences – Tourisme, aire d'accueil des gens du voyage, zones d'activités – Commission locale d'évaluation des charges transférées – CLECT – Approbation du rapport du 7 septembre 2017 – Réévaluation de l'attribution de compensation

Marie-Anne Halgand

Il convient d'acter les sommes au titre de la compétence « tourisme ». La retenue sur l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Nazaire au titre du fonctionnement des équipements et missions transférées sera de 817 480,76 € et au titre de l'investissement, de 34 087,11 €. Pour la Ville de Saint-André-des-Eaux, au titre des équipements et missions transférées, elle sera de 34 161 €. Le montant total de la retenue sur l'attribution de compensation, entre la Ville de Saint-Nazaire et celle de Saint-André-des-Eaux, sera donc de 885 728,87 €.

Au titre de la compétence « aires d'accueil des gens du voyage », les dépenses relatives au fonctionnement ont été prises en compte par la CLECT. Le total des retenues, pour un montant total de 92 500 € au 1^{er} janvier 2017, se répartit comme suit : 18 700 € pour Pornichet, 15 800 € pour Saint-Nazaire, 13 800 € pour Donges et 18 700 € pour Montoir-de-Bretagne.

Au titre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques », la répartition est la suivante : Besné : 10 759 €, Saint-Nazaire : 38 458 €, Trignac : 89 807 €, Montoir-de-Bretagne : 17 345 € et Donges : 19 506 €.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité (une abstention : R. Belliot).

Délibération n° 32 – Commission Finances – Finances – Exercice 2018 – Versement d'acomptes de subvention à l'association Mission locale de l'agglomération nazairienne dans l'attente du vote du budget primitif 2018 de la CARENE

Marie-Anne Halgand

Le Conseil communautaire est invité à attribuer un acompte de subvention 2018 à l'association Mission locale de l'agglomération nazairienne à hauteur de 146 500 €.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 33 – Commission Finances – Finances – Exercice 2018 – Avance de trésorerie remboursable à l’association OGIM Nantes-Saint-Nazaire pour la gestion du Fonds social européen – Approbation et autorisation de signer une convention avec l’association OGIM Nantes-Saint-Nazaire

Marie-Anne Halgand

Le Conseil communautaire est invité à approuver le principe de l’avance de trésorerie remboursable au profit de l’OGIM Nantes – Saint-Nazaire d’un montant plafond de 1 M€ pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La délibération n° 33 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du Front national).

Délibération n° 34 – Commission Finances – Finances – Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Participation 2017 – Versement d’acompte de subvention 2018 – Approbation

Marie-Anne Halgand

Lorsque le montant de la subvention de fonctionnement 2018 sera arrêté, une nouvelle délibération sera présentée au vote du Conseil communautaire lors du vote du budget primitif. Le solde à verser par la CARENE est donc de 70 364,15 € pour le Pôle métropolitain.

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du Front national).

Délibération n° 35 – Commission Finances – Finances – Schéma de sécurisation en eau potable du nord-ouest du département – Feeder Nantes – Reprise de provision

Marie-Anne Halgand

Le Conseil communautaire est invité à reprendre la provision qui avait été faite pour un montant de 6 127 895 € sur le budget de l’eau potable sur un montant total de 6 400 000 € afin de la verser pour le schéma de sécurisation.

La délibération n° 35 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 36 – Commission Finances – Finances – Pointe du Bé – Commune de Pornichet – Dotation d’équipement au titre de l’article L. 5216-5 alinéa VI – Autorisation de conclure une convention de fonds de concours d’investissement avec la commune de Pornichet

Marie-Anne Halgand

Le montant de la participation de la CARENE est de 1 075 000 €.

La délibération n° 36 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 37 – Commission Finances – Finances – Participation The Bridge – Approbation et autorisation de signer une convention avec la Ville de Saint-Nazaire

Marie-Anne Halgand

Saint-Nazaire a eu le plaisir d’accueillir, du 22 au 25 juin 2017, l’événement international « The Bridge ». Dès le vote du budget de la CARENE, une enveloppe de 200 000 € avait été identifiée afin de financer des événements. Il convient d’acter le versement de cette somme.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 38 – Commission Finances – Finances – Décision modificative (DM) – Budget principal – Budgets annexes Eau, Assainissement collectif, Collecte et traitement des déchets, Transports et déplacements, Immobilier d'entreprises, Parcs de stationnement – Approbation

Marie-Anne Halgand

Il s'agit de la dernière décision modificative pour 2017.

La délibération n° 38 est adoptée à la majorité (un avis contraire : G. Bouchet ; une abstention : R. Belliot).

Délibération n° 39 – Commission Finances – Numérique – Raccordement optique très haut débit d'établissements publics – Convention à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE et le Syndicat mixte d'étude et de développement des services et réseaux de télécommunications des Pays-de-la-Loire

Martin Arnout

Il s'agit de fibrer les principaux équipements publics de la CARENE, à savoir les neuf mairies de la CARENE, mais aussi certains équipements tels que les piscines ou les équipements touristiques. La convention est à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE et Gigalis. Pour ce qui concerne la CARENE, cela représente un investissement de 1 136 148 € et 16 443 € annuels pour la maintenance.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 40 – Commission Finances – Juridique – Transfert de compétence Déplacements « modes doux » par la valorisation et l'aménagement du chemin piéton littoral – Mise à disposition des sanitaires publics de la Ville vers la CARENE – Procès-verbal de mise à disposition – Autorisation de signature

Martin Arnout

Ce sujet a beaucoup intéressé Saint-Nazaire ces derniers temps. Il s'agit de l'aménagement du chemin piéton littoral et surtout, de deux sanitaires publics, respectivement à Porcé et à Kerlédé. Il est proposé de donner à la CARENE la gestion et l'exploitation complète de ces deux sanitaires.

Le Président

Ce sont des dossiers extrêmement sensibles, et d'intérêt général !

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 41 – Administration générale – Commissions consultatives – Composition – Mise à jour.**Le Président**

Suite au souhait exprimé de Gauthier Bouchet d'intégrer une commission consultative de la CARENE, il convient aujourd'hui de mettre à jour le tableau précisant la répartition des élus au sein de ces dernières. Monsieur Bouchet intégrera la commission Transition écologique et énergétique.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 42 – Administration générale – Administration CARENE – Agence foncière de Loire Atlantique – Représentation CARENE – Délibération modificative**Le Président**

Il est proposé de désigner quatre titulaires : David Samzun, Alain Michelot, Alain Saillant et Marie-Christine Delahaie, ainsi que quatre suppléants : Roger Veillaud, Pierre Thoméré, Catherine Lungart et Jean-Louis Lelièvre.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 43 – Administration générale – Administration CARENE – SPL Saint-Nazaire agglomération tourisme – Désignation des représentants de la CARENE – Délibération modificative**Le Président**

Il est proposé de désigner David Samzun, Jean-Claude Pelleteur, Claude Aafort, François Chéneau, Michèle Lemaitre, Jérôme Dholland, Marie-Anne Halgand, Franck Hervy, Sylvie Cauchie et Patrice Bulting.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 44 – Administration générale – Administration CARENE – Chambre régionale des Comptes – Observation définitives relative à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la Société publique régionale des Pays-de-la-Loire – Communication**Le Président**

La procédure d'instruction est aujourd'hui close. La Chambre régionale des comptes a rendu son rapport d'observations définitives, qu'elle a notifié à la CARENE par lettre du 20 septembre 2017. En application de l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations est transmis en annexe de la convocation du présent Conseil.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de sa communication et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport.

Délibération n° 45 – Administration générale – Conseil de développement – Évolution de la composition du Conseil de développement – Approbation

Le Président

Le Conseil de développement a été créé en 2002. Bernard Cochy et Marie-Hélène Blanchet, personnalités qualifiées, ont souhaité quitter le Bureau mais restent néanmoins citoyens volontaires. Le Conseil de développement souhaite accueillir deux nouvelles personnalités qualifiées au sein de son Bureau. Le Président du Conseil de développement, qui souhaitait être auditeur des débats du Conseil communautaire, a été retenu. Il convient de l'excuser. Les deux nouvelles personnalités qualifiées sont M. Étienne Beaudet et Mme Josiane Bihanic.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la composition du Conseil de développement ouverte à Josiane Bihanic et Étienne Beaudet et le remboursement des frais liés à leur mission.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 46 – Administration générale – Communication – Adhésion au Centre de communication de l'ouest (CCO) – Approbation

Le Président

La cotisation annuelle au CCO est de 840 €.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'adhésion de la CARENE au Centre de communication de l'Ouest et le principe du versement de cette cotisation annuelle et à autoriser le Président à signer différentes conventions.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.